

4^{ème} symposium franco-japonais sur l'enseignement supérieur et la recherche

SOMMAIRE

Message d'accueil	1
Ouverture officielle des travaux	2
 MIEUX UTILISER NOS INSTRUMENTS DE COOPERATION	 5
Table ronde 1 : Un partenariat au service d'une recherche de pointe	5
François GROS	5
Antoine GRASSIN	8
Motoyuki ONO	10
Discussion	10
 Table ronde 2 : Vers un espace intégré de coopération : outils de partenariat et structures d'appui	 12
Bernard CARRIERE	13
Hiromi NAYA	14
Danièle ALEXANDRE	14
Discussion	15
 LES UNIVERSITES FACE AU DEFI DE L'INTERNATIONAL : POINTS DE VUE CROISES POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE	 18
Table ronde 1 : Etat – régions – sites universitaires : une politique contractuelle à différentes échelles	18
Philippe ETIENNE	18
Eric FROMENT	19
Jean-Luc NAHEL	20
Fumio ISODA	22
Syun KORENAGA	22
Discussion	22
 Table ronde 2 : Pilotage des relations internationales dans les universités et impact des programmes incitatifs	 25
Tisato KAJIYAMA	25
Olivier AUDEOUD	25
Makoto TANIGUCHI	27
John TUPPEN	28
Discussion	29

DES POLITIQUES DE SITE AU SERVICE DE LA RECHERCHE	31
Table ronde 1 : Voies d'une coopération entre clusters et pôles de compétitivité	31
Etienne COFFIN	31
Bertrand FORTIN	33
Toshio KUROKI	35
Tadashi HANO	35
Table ronde 2 : Pour une politique de site : thématiques scientifiques et cibles géographiques	36
Françoise NOUVION	36
Bernard CARRIERE	37
Nobuyuki MATSUI	38
Yuichiro ANZAI	38
Discussion	39
LA RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT EN PAYS TIERS : UN NOUVEAU DOMAINE POUR LA COOPERATION FRANCO-JAPONAISE	40
Paul GINIES	40
Hidefumi KOBATAKE	42
Discussion	42
CLOTURE DU SYMPOSIUM	44
Moshin MORITA	44
Yannick VALLEE	45

Message d'accueil

Patrick CHEZAUD, Président de Grenoble Universités, Président de l'Université Grenoble 3 – Stendhal ;

Yannick VALLEE, Premier Vice-président de la Conférence des Présidents d'Université, Président de l'Université Grenoble 1 – Joseph Fourier.

Patrick CHEZAUD

Bonjour et bienvenue à Grenoble Universités, à Grenoble et à l'Université Stendhal. C'est un honneur de vous recevoir pour cet événement d'une grande importance à nos yeux et à ceux de la communauté académique française. Le site de Grenoble est exceptionnel du point de vue géographique, mais aussi scientifique. Il est également remarquable par la qualité de la coopération entre les quatre universités qui constituent le site.

En tant que Président de l'Université Stendhal, je suis fier de vous recevoir dans ce lieu qu'est la Maison des Langues et des Cultures, particulièrement propice aux échanges. Nous sommes réunis pour œuvrer au rapprochement de deux mondes universitaires, qui ont en commun la poursuite des missions éminentes de nos universités : formation, recherche, ouverture internationale.

Le rapprochement de nos visions est particulièrement important à nos yeux, spécifiquement pour la communauté universitaire de ce site qui entend se positionner au sein d'une mondialisation pluraliste et humaniste et se déterminer en fonction de politiques reliées à des considérations internationales. A Grenoble, l'international est essentiel. Vos travaux constitueront une opportunité pour nos réflexions pour penser nos missions universitaires selon des critères d'échanges et de partage des expériences.

Je remercie les organisateurs locaux, notamment l'équipe de Grenoble Universités. Je vous renouvelle mes souhaits de bienvenue et d'excellents travaux.

Yannick VALLEE

En tant que Premier Vice-président de la Conférence des Présidents d'Université, je souhaite vous exprimer l'honneur de recevoir une délégation prestigieuse de présidents et de représentants d'universités japonaises. J'ai eu la chance de participer à la troisième édition du colloque dans la ville merveilleuse de Kyoto. Nous en avons tiré de réels enseignements, qui avaient conduit à une meilleure coopération.

L'objectif de ce colloque est bien l'efficacité. Nous sommes réunis pour travailler ensemble et aboutir à des conclusions, qui mèneront à une meilleure collaboration et à des échanges plus nombreux d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs. Nous disposons de deux jours pour cela. Nous sommes ici pour travailler, mais aussi mieux connaître Grenoble et la France à travers notre gastronomie et les visites que nous vous proposons.

Ouverture officielle des travaux

*S.E.M. Yutaka IIMURA, Ambassadeur du Japon en France ;
Hideo MIYAHARA, Président, Japan Committee of Universities for International Exchanges (JACUIE), Président de l'Université d'Osaka ;
Fumio ISODA, Directeur Général Adjoint de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Education, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (Japon) ;
Jean-Marc MONTEIL, Directeur Général de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (France) ;
Jean SARRAZIN, Académie de Grenoble.*

Yutaka IIMURA

Je me réjouis de voir se tenir à Grenoble, deuxième ville de France pour la science et la recherche, le 4^{ème} symposium franco-japonais sur l'enseignement et la recherche, en présence de personnalités d'universités et de ministères français et japonais.

Depuis sa première édition en 1998, cette rencontre a permis à chacun d'approfondir la connaissance de nos deux pays et nos échanges. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous faire part de mes attentes quant à cette quatrième édition.

Concernant nos outils de coopération, la collaboration scientifique et universitaire franco-japonaise s'est élargie et approfondie grâce aux échanges entre étudiants et chercheurs et aux partenariats entre universités. Cette augmentation s'explique par la variété des programmes proposés, la qualité des informations fournies par la Maison Universitaire France-Japon et les accords entre les universités tels que le collège doctoral, élément essentiel des accords existants. La Société japonaise pour le développement de la science développe des partenariats avec des organismes de recherche français. J'espère que les échanges entre chercheurs se multiplieront grâce à l'action de la JSPS. A travers des débats de fond sur la situation actuelle, nous pourrons tracer de nouvelles perspectives sur l'avenir des accords universitaires.

A propos de la gouvernance des universités et des échanges internationaux, une réforme de grande envergure a été entreprise il y a deux ans au Japon, avec des résultats positifs. En France, la gouvernance pour l'université du 21^{ème} siècle a été discutée récemment. J'espère que des éléments positifs pour la France et le Japon en émergeront. Par ailleurs, certaines mesures concrètes en faveur des échanges d'étudiants seront présentées.

S'agissant de la politique de recherche et de *clusters*, pôles de compétitivité, le Japon a mis en place le troisième plan pour la science et la technologie. Il augmente le budget annuel et prévoit la promotion de la recherche fondamentale et de certains domaines stratégiques. La France a adopté la loi de programmation pour la recherche. Parallèlement, les *clusters* favorisant l'innovation technologique compétitive sont menés au Japon comme en France. Les ressorts intellectuels des universités sont les noyaux durs de la coopération avec les industries régionales ou les institutions publiques. Animés du même esprit, la France et le Japon mènent donc des politiques similaires. Grâce aux présentations et aux débats, j'espère que le savoir faire pourra être partagé.

L'année 2008 sera importante pour les relations bilatérales entre la France et le Japon. En effet, elle marquera le 150^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays. Grâce aux efforts menés des deux côtés, nos relations sont devenues parmi les meilleures dans le Monde. Nos rapports ne cessent d'être élargis et approfondis. Nous devons poursuivre. Une nouvelle impulsion doit être donnée pour que nos échanges soient adaptés aux besoins du 21^{ème} siècle. J'espère que 2008 constituera une bonne occasion de lancer de nouveaux programmes d'actions.

Je souhaite que ce *symposium* marque une étape importante pour les futures années et permette de nouveaux développements dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.

Hideo MIYAHARA

(début non traduit)

Ce *symposium* est organisé dans cet environnement agréable que sont la ville de Grenoble et les Alpes. Je souhaite apporter une appréciation à propos de la France et du Japon. Nous allons définir au cours de ce colloque une politique de site et une nouvelle coopération pour notre enseignement et notre recherche. Nous avons désigné des personnes compétentes pour intervenir et travailler au sein de cette rencontre. Je pense que nos échanges joueront un rôle dans les développements futurs de nos relations.

Je remercie le Ministère des Affaires Etrangères de sa collaboration. Je souhaite que ce *symposium* aboutisse à des résultats concrets et porteurs.

Fumio ISODA

(début non traduit)

Plus de la moitié de la génération actuelle des jeunes poursuit des études dans l'enseignement supérieur et dans un établissement de recherche. Le rôle de l'école supérieure est donc essentiel, tout comme le sont les échanges dans le domaine universitaire entre le Japon et la France.

En 2003, 276 étudiants français sont venus étudier au Japon. En 2005, ils étaient un peu moins de 400. Parallèlement, 4 500 étudiants japonais ont rejoint la France pour poursuivre leurs études. Cela signifie que notre relation s'est déjà approfondie.

Dans ce contexte, je suis très ému d'ouvrir les débats de ce quatrième *symposium*. En 1998, le premier d'entre eux avait eu lieu à Strasbourg. Depuis, les discussions se poursuivent et ont débouché sur des résultats concrets, qui approfondissent nos relations. La collaboration franco-japonaise se poursuivra avec l'objectif d'augmenter encore nos efforts.

Permettez-moi d'évoquer mon histoire personnelle. Lorsque j'étais étudiant, j'ai suivi des études au sein de la faculté de droit. J'avais choisi d'apprendre le français. Dans ce cadre, j'ai lu Stendhal et Camus. Je suis donc particulièrement ému de me trouver à Grenoble, ville natale de Stendhal. Ces auteurs sont régulièrement traduits en japonais. Dans l'histoire de la culture, la littérature et l'humanisme français ont toujours joué un rôle important. Une tradition d'échanges est déjà établie entre nos deux pays. Nous nous respectons.

Je vous prie d'excuser le représentant de notre Ministère, qui n'a pas pu venir à cause de notre calendrier parlementaire.

Jean-Marc MONTEIL

Au nom du Ministre, je voudrais dire que cette rencontre est importante aux yeux de la France car elle porte des valeurs structurées par la science et la diffusion de la connaissance. Dans un monde où les tensions sont fortes, nous avons une responsabilité particulière. En effet, nous sommes porteurs des valeurs de la culture scientifique, liées au fait que nous démontrons en permanence que ce que nous avançons peut être falsifié. Nous sommes également portés à aller vers les autres. Dans ce contexte, une rencontre internationale autour de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas banale. Il s'agit d'échanger des valeurs humaines, portées par des pratiques universelles.

Le discours sur l'humanisme n'a pas de sens s'il n'est pas porté par l'action. Seuls les faits nous jugent. Dans le domaine des sciences, les échanges produisent toujours des savoirs, qui évoluent, irriguent la société. Dès lors, notre responsabilité est immense. Notre métier vise à développer et faire grandir les hommes.

Pardon pour ces propos solennels. Cependant, dans un moment où l'enveloppe fait souvent disparaître le contenu, il est important que celui-ci reprenne le dessus. C'est pourquoi nous devons œuvrer au quotidien pour élaborer les instruments nécessaires pour cette activité parmi les plus nobles : produire et échanger de la connaissance. Je vous souhaite d'excellents travaux.

Mieux utiliser nos instruments de coopération

Table ronde 1 : Un partenariat au service d'une recherche de pointe

Co-présidents :

Kiichiro TSUJI, Vice-président délégué aux relations internationales, Université d'Osaka ;

Richard LIOGER, Troisième Vice-président de la CPU, Président de l'Université de Metz – Paul Verlaine.

Richard LIOGER

Je suis honoré d'ouvrir cette première table ronde. Il me semble qu'un des axes essentiels de la collaboration entre la France et le Japon est le développement des échanges entre nos doctorants, cette jeunesse qui portera les valeurs rappelées précédemment.

Monsieur l'Ambassadeur est un grand connaisseur de la France. Il m'a rappelé que l'antenne délocalisée du Centre Pompidou à Metz est construite par un grand architecte japonais. Chacun d'entre vous sera invité à l'inauguration de ce magnifique centre dont l'architecture est remarquable, très aérienne.

Kiichiro TSUJI

(début non traduit)

Nous espérons beaucoup des échanges de ce *symposium*. La situation de la recherche et le partenariat entre la France et le Japon seront traités aujourd'hui. Trois personnes prendront la parole au cours de cette première table ronde, que je présiderai avec Monsieur LIOGER.

François GROS

**Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Sciences,
Co-président du Conseil consultatif conjoint franco-japonais**

C'est pour moi un grand honneur de pouvoir vous entretenir des progrès réalisés dans le domaine des échanges scientifiques et techniques entre nos deux pays. La progression considérable des échanges et le développement accru de projets communs au cours des quinze dernières années sont d'ailleurs remarquables.

Le Japon a fait face à une crise économique importante. Il s'est attaqué au problème par un renforcement de ses sciences et techniques. Le troisième plan quinquennal a débuté en 2005. En France, en 2005, s'est dessiné un effort nouveau pour donner davantage de place à la science et aux

techniques avec la loi d'orientation et de programmation. Elle a permis la création d'une agence nationale pour la recherche et, plus récemment, la constitution d'un haut conseil de la science et de la technique. Le pays s'appuie aussi sur l'agence d'innovation industrielle et les pôles de compétitivité, équivalents des *clusters* japonais. L'échange des chercheurs a reçu un soutien graduel grâce à des programmes comme Sakura, Chorus, etc.

Je souhaite aborder les domaines dans lesquels se dessine un renforcement des actions et des projets entre nos deux pays, régulièrement examinés par le Conseil consultatif conjoint franco-japonais pour la recherche et les techniques, que j'ai l'honneur de co-présider actuellement avec le professeur Yoshi KAWA. Le conseil comprend 24 membres. Il a été institué il y a une quinzaine d'années lorsqu'Hubert CURIEN était Ministre de la Recherche. Son objet est de suivre les projets techniques et scientifiques les plus importants et de mettre en lumière les thèmes émergents. Il s'agit d'aboutir à des propositions transmises aux deux ministères des affaires étrangères pour qu'ils donnent leur appui. Côté français, le conseil rencontre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère délégué de la Recherche. Des contacts sont noués avec les principales institutions nationales de recherche, en France comme au Japon, et les entreprises. Je souligne à cet égard l'importance considérable des départements scientifiques liés aux ambassades.

Les objectifs principaux du Conseil sont :

- promouvoir des échanges de jeunes chercheurs ;
- favoriser la multidisciplinarité ;
- prendre en compte la dimension socioculturelle ;
- s'intéresser aux pays tiers.

Les principaux domaines d'intervention relèvent des sciences de la vie. Il s'agit de partenariats technologiques, d'études des matériaux, de recherche sur l'espace, l'observation de la terre, l'océanologie, l'environnement et le développement durable, l'agriculture, etc. Des contacts puissants existent à travers les entreprises d'état des deux pays, mais aussi la recherche industrielle et les instituts privés. En réalité, quatre domaines sont pris en compte :

- la génomique ;
- les neurosciences ;
- la biologie de la reproduction et des cellules souches ;
- la recherche clinique, la microbiologie et les maladies infectieuses.

- **La génomique**

Il s'agit d'un domaine en plein essor. Les acteurs principaux se trouvent au Japon. En France, le Centre National de Génotypage d'Evry et l'INSERM jouent un rôle majeur. Le thème principal concerne le polymorphisme génétique, dont l'étude permet de prévoir l'apparition de certaines maladies, et la pharmaco-génomique, qui essaie d'ajuster la pharmacie en fonction du génome des individus. A l'initiative de la JSPS, un colloque extrêmement intéressant s'est récemment tenu sur ce thème. En outre, l'INSERM et le CNG ont établi à Kyoto une unité mixte de recherche.

- **Les neurosciences**

Les acteurs principaux sont le Collège de France, le CNRS, l'INSERM et le CEA, qui a développé un des systèmes les plus puissants d'Europe, qui permettra d'accueillir beaucoup de chercheurs japonais. La perception des mouvements de l'homme dans l'espace et les dysfonctionnements cérébraux figurent parmi les thèmes d'étude.

- **Les cellules souches**

Des groupes comme l'INSERM, l'Institut Pasteur, etc. jouent un rôle considérable dans ce domaine. Beaucoup d'échanges ont lieu avec l'Institut des Cellules Souches de Kobé. Il faut souligner les travaux japonais récents remarquables.

- **Microbiologie et recherche clinique**

Les volets principaux sont la recherche sur le cancer, qui a connu un renouveau suite à la création de l'Institut Français sur le Cancer, mais également les maladies respiratoires.

- **Bioéthique, sciences sociales et humaines**

Elles sont prises en compte par le Conseil consultatif conjoint car l'acceptabilité des découvertes découle de l'évolution de la mentalité des publics et des cultures. L'université Paris 7, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et la Maison du Japon interviennent en ce sens.

- **Agroalimentaire**

Ce vaste secteur mobilise l'INRA, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches au Japon. Les thèmes abordés sont la sécurité alimentaire, la génomique des plantes, la méta génomique, etc. Il est à noter que le dernier Prix Nobel récompense des travaux débouchant sur la lutte contre les phytovirus grâce au blocage des gènes.

- **Sciences de l'information et de la communication**

Ce secteur est couvert par France Telecom et le Nippon Institut of Communication and Technology sur les aspects techniques. Au plan fondamental, le CNRS, l'INRA, l'INRIA et des universités japonaises jouent un rôle important dans les domaines de l'intelligence artificielle, des objets communicants, etc.

- **Matériaux**

Il s'agit d'un des domaines de prédilection du Japon. En France, le CNRS et l'Université de Rennes interviennent. Les points importants concernent les nanomatériaux, les matériaux composites, hybrides, moléculaires fonctionnels, etc. Les problèmes d'éthiques sont réels en raison de la méfiance croissante du public.

- **Energies nouvelles**

L'ADEME et le NIDO sont les acteurs principaux. Energies renouvelables, piles à combustible, biocarburants sont les thèmes les plus notables.

- **Océanologie**

Ce thème relève du CNES en France et du JAMSTEC au Japon à travers l'océanobiologie et les aspects géophysiques, avec l'exploration des grandes profondeurs.

- **Espace et océan**

Les deux pays investissent beaucoup dans la recherche spatiale. La grande idée, évoquée lors du Conseil consultatif conjoint en 1997, était d'utiliser au maximum les satellites géostationnaires pour prévoir les catastrophes naturelles et météorologiques.

- **Environnement et développement durable**

La préoccupation concernant le réchauffement de la Planète est réelle dans les deux pays. Le maintien de la biodiversité est un thème beaucoup traité par les universités.

- **Coopération avec les pays tiers**

Ce volet n'est pas nouveau pour les universités. Cependant, il a été pris en compte récemment par le Conseil consultatif. Les enjeux sont considérables pour la France et le Japon pour des raisons humanitaires, socio-humanitaire et sociopolitiques vis-à-vis des pays du Sud. D'importants travaux ont été menés pour appuyer les technologies agricoles.

Ce balayage rapide montre la complémentarité forte entre le Japon et la France au niveau universitaire, des institutions de recherche, mais aussi en milieu industriel. Elle n'est pas seulement importante pour le bénéfice propre de chaque pays. En effet, beaucoup d'études portent sur la sauvegarde de la Planète et la protection des biens mondiaux.

Antoine GRASSIN
Directeur de la Coopération Scientifique et Universitaire,
Ministère des Affaires Etrangères (France)

Je précise en préambule que le Directeur de la Coopération Internationale nous rejoindra ultérieurement. J'ai quelques scrupules à attirer modestement votre attention sur les instruments de notre coopération après l'exposé de François GROS, dont le contenu était passionnant.

Le Ministère des Affaires Etrangères est un acteur majeur de la coopération. Cette originalité qui surprend souvent nos partenaires témoigne de l'importance politique que nous accordons au sujet de la coopération, des relations universitaires dans le domaine de la science et du savoir. Il s'agit d'un aspect essentiel d'une relation bilatérale forte. Nous travaillons également dans la perspective du 150^{ème} anniversaire de notre traité d'amitié, en 2008.

Notre dispositif de coopération est chapeauté par deux organismes : le Comité consultatif conjoint et le Comité conjoint franco-japonais. Concernant les instruments, le dispositif en place est exemplaire et modélisant. Il couvre toute la palette des espaces : réseau Colibri des lycées et collèges, le « Programme 8 » pour les *masters* lancé lors du premier *symposium*, le Collège doctoral à l'initiative du second *symposium*, des partenariats pour la mobilité des chercheurs et des programmes de recherche conjoints (Sakura, Chorus, Frontières de la science avec une approche interdisciplinaire innovante).

Chorus constitue un instrument qui a déjà gagné le pari de l'excellence avec un taux de sélection des projets important et une masse critique de moyens permettant d'entreprendre des projets d'envergure. La JSPS et le Ministère français des Affaires Etrangères apportent 100 000 euros à chaque projet. Sakura, complété par un programme spécifique de l'INRA, donne lieu à des évaluations dans les deux pays. En France, l'organisme chargé de l'évaluation souligne régulièrement la qualité des projets. Ce programme est basé sur la mobilité des jeunes chercheurs.

Le Collège doctoral apporte sa contribution à la formation d'un espace franco-japonais de l'enseignement supérieur et de la recherche. Maillon essentiel, il complète d'autres programmes de bourses gouvernementales. Je remercie nos partenaires japonais d'avoir choisi d'associer la France au futur programme « Frontières de la science ». J'attache une importance particulière au programme HFST, spécialement dédié aux sciences du vivant. Ce programme multilatéral, d'une excellente qualité, doit énormément à la contribution du Japon, qui assure 50 % des financements. Depuis sa création, parmi les lauréats, 11 ont reçu un prix Nobel.

Ce dispositif dense et complet présente des faiblesses, qui pourraient être améliorées et auxquelles je vous propose de réfléchir ensemble. Je vous présente les principaux axes de progrès :

- le réexamen des systèmes de bourses : nous constatons un émiettement, surtout en France, qui nuit à l'action ;
- la sélection sévère du programme Sakura risque de dissuader les communautés scientifiques : le nombre de projets ne cesse de baisser ; même si les contraintes budgétaires sont réelles dans nos deux pays, il est nécessaire de maintenir le niveau des financements accordés ;
- le domaine des sciences dures doit trouver davantage de place dans les projets sélectionnés par le Collège doctoral : le flux de chercheurs est élevé, mais ce mouvement ne se retrouve pas dans les dossiers retenus.

Je souhaite rappeler les orientations tracées en mars 2006 par le Conseil consultatif conjoint :

- la recherche et l'innovation sur les technologies contribuant à accroître la sécurité et la sûreté dans nos sociétés, préoccupation partagée par nos deux pays ;
- l'effort de communication scientifique et de diffusion du savoir dans le public : la France est confrontée au fléchissement de la démographie scientifique ; il est utile d'informer sur la contribution de la science à la prospérité de nos sociétés ;
- une meilleure articulation des dispositifs d'innovation, pôles de compétitivité et *clusters* ;
- des interventions conjointes en pays tiers dans le domaine de la recherche et du développement au service des pays du Sud et pour affronter des problématiques globales.

Pour conclure, j'insiste sur les points suivants :

- réfléchir à l'appareillage de nos bourses ;
- mieux communiquer sur les programmes existants, les avancées scientifiques ;
- mieux communiquer en interne pour décloisonner nos instruments ;
- profiter des larges perspectives d'action sur les pôles de compétitivité et les *clusters* ;
- pour les interventions conjointes en pays tiers, entreprendre des rencontres entre nos experts sur des thématiques importantes comme l'eau ; des discussions sont nécessaires pour développer des analyses et des stratégies communes.

Motoyuki ONO
Président de la Société japonaise pour la promotion de la science (JSPS)

Discussion

Monsieur TANIGUSHI

Vous avez des idées pour aider les pays en voie de développement. Je m'intéresse à l'environnement. Quelles solutions technologiques apportez-vous à ce sujet ? Vous avez évoqué l'ouverture d'un centre en Asie de JSPS comme un rêve. Cependant, nous avons déjà établi une relation avec ces pays. Vous avez fixé l'objectif de 2050.

François GROS

Il existe des liens puissants entre les institutions de recherche françaises et japonaises dans le domaine de l'agriculture pour l'Asie du Sud-est, l'Inde et dans une certaine mesure la Chine, mais aussi pour les pays de l'Afrique. La France aide, par l'éducation et la recherche, les pays d'Afrique, notamment subsaharienne. L'Académie des sciences a engagé une action profonde en ce sens. Il s'agit d'améliorer la culture du riz dans des conditions qui économisent l'eau et réduisent l'utilisation des pesticides. Nous menons également des actions dans le domaine agro-environnemental en Thaïlande, au Laos, au Cambodge, en Chine sur ces domaines (action des arbres fruitiers contre les ravageurs). Au niveau de l'environnement en général, peu d'actions ciblées ont été engagées jusqu'ici.

Motoyuki ONO

Légalement, nous ne pouvons pas progresser. En Asie du Sud, nous aimerions créer prochainement notre centre et organiser une commission pour ce faire. Avec la Chine et certains pays asiatiques, nous rencontrons des difficultés pour établir des communications. Nous menons des actions pour avancer rapidement. Vos remarques nous encouragent et m'émeuvent.

André SIGANOS

Pouvez-vous préciser le programme visant à encourager les universités japonaises à structurer leurs relations internationales ?

Motoyuki ONO

Les facultés japonaises ont été transformées positivement. Nous menons une réforme des universités privées. Nous avons la volonté d'aider et supporter les universités au niveau financier.

En ce sens, les subventions sont importantes. JSPS souhaite prolonger cet effort. Notre nouveau Ministre, Monsieur ABE, a engagé des réformes universitaires. Nous comptons sur son approche.

Monsieur AIZAWA, Université Tokyo technologie

Nous avons compris votre intervention sur l'innovation et l'esprit de partenariat. Actuellement, quelles actions sont-elles menées concrètement pour l'éducation supérieure ?

François GROS

Parmi les objectifs du Conseil consultatif figure un volet innovation et partenariat. Il a donné lieu à des accords au niveau de grandes entreprises de recherche en France et au Japon sur le problème de la sécurité. Un autre aspect porte sur la connaissance respective des pôles de compétitivité et des *clusters* et leur action vis-à-vis de la recherche. Des visites ont été organisées pour étudier comment chacun des partenaires pouvait aborder le problème de l'innovation. Le Conseil consultatif conjoint commence à s'investir dans le domaine de l'innovation en raison des liens noués avec le milieu universitaire des deux pays. Nous souhaitons développer une recherche précompétitive, qui puisse aider les services publics et les entreprises industrielles dans des domaines comme la synthèse des agents pharmaceutiques, l'innovation dans le domaine de la communication, etc. L'innovation est presque toujours présente dans les domaines examinés par le Conseil consultatif. L'innovation au sein des universités sera certainement discutée ici avec vigueur.

Table ronde 2 : Vers un espace intégré de coopération : outils de partenariat et structures d'appui

Co-présidents :

Hitoshi ONISHI, Vice-président Exécutif, Université Tohoku ;

Jacques FONTANILLE, Président de l'Université de Limoges.

Jacques FONTANILLE

Pour ouvrir cette table ronde, je souhaite formuler quelques remarques générales sur les structures d'appui. Le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur a énoncé les valeurs au nom desquelles nous devons travailler et a remarqué qu'elles s'incarnent dans des faits. Dans cette optique, les actions ne peuvent se réaliser que si elles s'inscrivent dans des structures de coopération, avec des objectifs, des finalités et des moyens qui leur permettent de fonctionner.

Il existe trois structures, selon un montage original :

- les *consortiums*, permettant de créer des ensembles d'établissements pour les coopérations internationales ;
- les collèges doctoraux bilatéraux ;
- les maisons spécialisées dans la coopération avec des zones internationales ou des pays : ce concept a été mis en place en France au début du troisième millénaire ; on trouve ainsi la Maison France - Japon.

Dans le cadre de la coopération scientifique franco-japonaise, ces trois types de structures sont réunis puisque la Maison France - Japon regroupe ou administre le collège doctoral et les *consortiums*. Ce dispositif sera présenté et analysé. Dans les flux France - Japon, il existe un certain déséquilibre, notamment disciplinaire. Il vaut surtout pour les doctorants venant du Japon vers la France. On dénombre en effet un tiers de thèses littéraires, un tiers pour les sciences sociales et un tiers pour les sciences dures. Cette table ronde pourra évoquer la nature des objectifs.

Hitoshi ONISHI

Bernard CARRIERE
Président du Consortium français du collège doctoral franco-japonais,
Président de l'Université Strasbourg 1 – Louis Pasteur

Je suis heureux de participer à ce *symposium*. Il se tient quatre ans après la mise en place du collège doctoral, ce qui permet de dresser un premier bilan.

J'ai été associé à des discussions concernant l'évolution et l'activité du collège. Mieux qu'un simple outil, il est devenu un vecteur de savoir, de culture et de valeurs humaines. Dresser un bilan consiste à mesurer que le travail accompli a reposé sur la bonne coordination entre les deux *consortiums*, sur la Conférence des Présidents d'Universités, et notamment Laure MARTINEAU, la Maison France - Japon et le Ministère. Il ne faut pas oublier les relais au sein des universités que sont les vice-présidents en charge des affaires internationales. Le mandat de président du consortium a une durée limitée. Mon rôle aura été modeste. Celui des entités citées est beaucoup plus grand.

A la création du collège, l'objectif était de permettre et d'accompagner des échanges d'étudiants de niveau doctoral entre les universités françaises et japonaises à travers des *consortiums*. Nous observons que 53 universités françaises sont impliquées, dont plus de la moitié sont membres du *consortium*. Nous avons noté une baisse d'adhésions en 2005 en raison de la mise en place d'une cotisation. Au Japon, nous décomptons 32 universités, avec une organisation universitaire différente.

Concernant le flux, l'objectif était fixé à trente étudiants. Il a été atteint d'emblée et confirmé pour les universités japonaises. La progression a été plus lente en France. Cependant des progrès significatifs sont observés ces deux dernières années. La tendance permet de penser que nous rejoindront le niveau japonais.

Nous avons défini en France, en termes de recevabilité des candidatures, des conditions trop sévères, et notamment l'exigence d'une bourse. Le *consortium* devait apporter un complément. Nous avons assoupli cette règle, sans pour autant ignorer d'examiner les moyens des doctorants pour travailler dans de bonnes conditions. Les résultats, en progression, montrent qu'il n'existe pas nécessairement de lien avec cet assouplissement.

La répartition des doctorants entre les sciences exactes, les sciences humaines et sociales est intéressante. Du point de vue français, on pouvait considérer que les difficultés d'assurer la continuité d'un travail de thèse, dès lors qu'il y a mobilité, seraient plus grandes en sciences exactes. Or il s'avère que le flux est proche de celui des étudiants japonais (32 pour 40). En revanche, le décalage est plus marqué en sciences humaines et sociales : 16 français pour trois fois plus de japonais. Cela renvoie à l'analyse des laboratoires d'accueil. En sciences exactes, les collaborations bilatérales peuvent expliquer le succès du collège auprès de ces disciplines. Cela renvoie aussi à la communication dans les communautés de sciences humaines et sociales. Les pratiques ne sont pas nécessairement identiques dans chaque domaine. A moins que cela ne renvoie à l'intérêt mêmes des étudiants. On pourrait envisager une attractivité de la France pour les étudiants japonais.

Sur la base d'une analyse fouillée, les *consortiums* français et japonais sont dans une phase d'analyse plus globale. La première interrogation porte sur le degré de sélectivité dans le choix des candidats français. Nous retenons une forte majorité de projets. Cependant, pour avoir présidé le

comité de sélection, je peux attester de la qualité des candidats, qui appartiennent tous à des unités de formation reconnues par le Ministère ou les organismes de recherche. Il existe donc un label de qualité des laboratoires d'appartenance des candidats.

La seconde interrogation concerne l'impact sur le déroulement des thèses de coopération de ce type sur la qualité des thèses, la production scientifique, leur insertion professionnelle, c'est-à-dire la valeur ajoutée du support collège doctoral dans le *cursus* d'un étudiant.

Au-delà, le questionnaire traduit globalement une réelle satisfaction. Pour la Conférence des Présidents d'Université et les ministères, il nous apparaît important de progresser dans l'analyse de fonctionnement de ce collège. En effet, d'autres projets du même type fleurissent. Nous devons pouvoir tirer les enseignements pour plaider favorablement pour ces démarches. Nous devons avoir la lucidité de considérer que nous pouvons faire encore mieux.

Je remercie tous ceux qui agissent pour la réussite du collège doctoral en France et au Japon.

Hiromi NAYA
Président du Consortium japonais du collège doctoral franco-japonais,
Président de l'Université Meiji

Danièle ALEXANDRE
Présidente de la Maison Universitaire France - Japon

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter la Maison Universitaire, dont j'assume depuis trois ans la présidence. Sa création a été initiée par Claude ALLEGRE. La Maison Universitaire France - Japon a été la première créée en France à l'initiative des quatre universités d'Alsace, soutenues par le Ministère de l'Education Nationale, avec l'appui du Ministère des Affaires Etrangères et de la Conférence des Présidents d'Universités. Elle a été inaugurée à Strasbourg le 2 mai 2001 par Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, Ministre de la Recherche, lors du deuxième *symposium* franco-japonais sur l'enseignement supérieur et la recherche. La Maison a été établie à Strasbourg en raison des coopérations scientifiques et des liens économiques et culturels forts et anciens existant entre la Région Alsace et le Japon. Nonobstant son implantation à Strasbourg, la Maison s'est vue attribuer un rôle national : faciliter et développer les relations entre toutes les universités françaises et japonaises. A cette fin, elle est amenée à remplir diverses missions.

La première mission de la Maison Universitaire France - Japon est l'information. Elle est à la disposition des universités des deux pays pour répondre à toutes les questions des enseignants, étudiants et personnels administratifs qui nous parviennent par contact personnel, par *mail* et par le site *web*. Nous établissons ainsi un annuaire des anciens étudiants partis au Japon ou venus en France. La Maison fait également connaître ses missions lors de conférences en France pour le SIES, l'ENA (cycle de perfectionnement des administrateurs étrangers) ou lors du mois de l'enseignement supérieur organisé par l'ambassade de France au Japon.

La Maison a également une mission d'accueil. Elle constitue en effet un lieu d'accueil pour les enseignants et les étudiants tant français que japonais qui séjournent à Strasbourg. Elle reçoit

fréquemment la visite de délégations japonaises désireuses de nouer des relations avec des universités françaises, d'organiser des colloques ou de mieux connaître Strasbourg. Elle a, par exemple, accueilli l'an passé des délégations d'étudiants des universités de Toyo, de Nigata, de Kiushu, de Keio. La Maison se charge généralement d'organiser la visite des institutions européennes et d'assurer des conférences sur des thèmes choisis par les intéressés. Elle s'occupe quelquefois à leur demande de l'hébergement et de leurs loisirs. Je signale à cet égard que la Maison est à la disposition de toutes les universités japonaises qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement. Au cours du mois de septembre 2006, nous avons relevé 146 visites d'étudiants.

Une troisième mission de la Maison Universitaire est la diffusion de la connaissance. La Maison organise des conférences aussi bien sur les sciences exactes et appliquées que sur les sciences humaines et sociales, toujours concernant les relations France - Japon. Un colloque plus important associant intervenants français et japonais a lieu à Strasbourg tous les deux ans. Un a eu lieu en mai 2006 sur le rapprochement des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur. La Japan Society for Promotion of Science a établi le siège de son bureau français de liaison à Strasbourg. Nous travaillons en étroite collaboration. En outre, le consulat français du Japon soutient activement les projets de la Maison.

Une quatrième mission consiste en la gestion du collège doctoral franco-japonais en relation avec les comités de pilotage des deux pays. La Maison a reçu mandat de la CPU pour prendre en charge le suivi administratif de ce programme. Il s'agit notamment de la participation à la transmission de l'appel d'offre de la CPU, puis après sélection des candidats français admis, d'assurer des contacts avec les candidats et les universités d'origine et d'accueil. La Maison est chargée également d'organiser annuellement un séminaire d'immersion pour les doctorants français partant au Japon, durant quatre jours en juin. Il comporte des interventions sur divers thèmes. Les enseignants sont majoritairement japonais. Le Consulat et la JSPS s'associent à cet événement. Cette année, nous avons ajouté des interventions d'anciens doctorants qui ont fait part de leur expérience et répondu aux questions des futurs partants. Une enquête a fait apparaître la satisfaction des participants quant aux informations recueillies et aux contacts noués avec des camarades partant également au Japon. Par ailleurs, en décembre 2005, nous avons organisé un séminaire d'informations à destination des personnes en charge des relations internationales des universités du collège doctoral.

J'espère que ces informations brèves vous permettront d'avoir une vision plus précise de la Maison Universitaire France - Japon. Je suis à l'écoute de toute critique, car je souhaite que la Maison, malgré un budget limité et un manque incontestable de personnel, puisse répondre de façon satisfaisante aux attentes légitimes de ses utilisateurs.

Discussion

Un intervenant

Le *consortium* japonais fonctionne-t-il dans le même état d'esprit que le français ? S'agit-il d'un partenariat fondé sur l'idée qu'il faut assurer une meilleure mobilité doctorale entre les deux pays ou s'agit-il d'un système de partenariat, qui concerne la totalité de la durée des études doctorales des étudiants et envisage tout ce qui concerne la préparation (acquisition de la langue, conditions matérielles, académiques, pédagogiques du séjour) ?

Hiromi NAYA

Je suis chargé depuis deux ans de cette mission. J'ai eu beaucoup de peine à continuer ce type d'études. Concrètement, nous avons réfléchi à la façon de concrétiser ce programme. Si on souhaite la réussite des projets, les étudiants qui partent en France doivent préciser leur thème d'étude avant leur départ. Après le séjour et les études, certains n'ont pas obtenu leur diplôme. Dans la tradition japonaise, l'université donne toujours un diplôme aux étudiants. Ce fonctionnement est assez rigoureux par rapport à la France. Concernant la langue, il convient de l'apprendre réciproquement. Lorsque des étudiants français viennent au Japon, ils étudient la langue en restant en France. S'agissant de l'accueil, nous préparons tout pour recevoir les étudiants rapidement et agréablement.

Hitoshi HONISHI

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, c'est la première fois que ce type d'études collatérales a été lancé. Il s'agit d'une avancée en termes d'échanges de connaissances. Les étudiants japonais, qui partent en France, doivent envisager cette démarche comme un atout stratégique. En effet, après l'obtention du doctorat français, les étudiants disposent d'une position favorable par rapport à leurs concurrents.

Evelyne LECLERC, Université Lyon 2 et IEP Lyon

Dans le cadre du collège doctoral, quelles sont les avancées en matière de cotutelle ?

Hiromi NAYA

Au Japon, ce programme avance bien. Je souhaite ouvrir ce type d'études à la jeune génération. Nous essaierons d'établir l'infrastructure pour que les étudiants puissent travailler correctement. J'ai exposé ce que pouvaient engager les universités japonaises. Celles-ci considèrent que ce programme est intéressant et doit être poursuivi. Nous avons constaté l'efficacité de ces échanges.

Bernard CARRIERE

La cotutelle signifie que la thèse est reconnue à la fois en France et au Japon. Nous considérons que ce serait une étape supplémentaire dans la réussite de la coopération. Les possibilités existent pour nos universités dans le cadre de relations bilatérales. Je ne dispose pas de l'information la plus récente à ce sujet.

André SIGANOS

Je rapporte une information donnée par J.M Monteil le 28 septembre dernier selon laquelle une nouvelle disposition a été prise par le gouvernement français. Elle permet de faire en sorte qu'une soutenance de thèse, dans le cadre d'une cotutelle, n'implique pas nécessairement la présence du co-directeur français au jury. Lors de la création du collège doctoral franco-japonais, certaines universités japonaises nous avaient opposé le règlement intérieur de certains établissements. Cette difficulté est désormais levée.

Hitoshi HONISHI

Nous avons évoqué le sujet de la bourse. Monsieur ISODA et l'Ambassadeur du Japon en France peuvent intervenir pour augmenter les montants des bourses. Selon ma connaissance, la Chine est favorable à ce type d'actions. Il faut y être vigilant.

Les universités face au défi de l'international : points de vue croisés pour une meilleure gouvernance

Table ronde 1 : Etat – régions – sites universitaires : une politique contractuelle à différentes échelles

Co-présidents :

Shigefumi NISHIO, Vice-président de l'Université de Tokyo ;

Michel LUSSAULT, Président de l'Agence de Mutualisation des Universités, Président de l'Université de Tours – François Rabelais.

Philippe ETIENNE

Directeur Général de la Coopération, Ministère des Affaires Etrangères

Je suis désolé de n'avoir pu m'associer ce matin à l'ouverture de ce quatrième *symposium*. Je vous remercie d'autant plus de m'autoriser à m'adresser à vous cet après-midi afin de souligner l'implication de mon ministère aux cotés des établissements français et du Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit pour nous d'une priorité dans les relations franco-japonaise. Vos travaux ont été l'objet d'une longue et minutieuse préparation. Un comité de pilotage a été constitué en dialogue avec nos ambassades. Je remercie les différentes institutions qui sont intervenues pour assurer cette lourde organisation.

Après ceux de Tokyo, de Strasbourg et de Kyoto, ce *symposium* permet non seulement de dresser un bilan, mais aussi, pour la première fois, de disposer d'un ensemble impressionnant d'instruments pour faire un tour complet de notre coopération scientifique et technologique.

Je souhaite saluer la présence et la contribution du Directeur de la JSPS, dont nous connaissons l'importance, et de François GROS. Nous avons réussi à construire des programmes exemplaires avec la JSPS. Notre coopération est exemplaire au sens propre. En effet, elle sert d'exemple à des coopérations que chacun de nos deux pays noue avec des partenaires. La France a pris comme inspiration le collège doctoral avec d'autres pays, comme le Brésil. Il en est de même du Japon.

Le premier *symposium* avait permis de créer un nouveau programme bilatéral : le « Programme 8 ». Le second avait mis sur les rails le collège doctoral. Le troisième avait lancé le programme Sakura. Ce quatrième marquera aussi une avancée concrète. Il permettra de faire le point entre les *clusters* japonais et les pôles de compétitivité français. Un moment est prévu pour envisager ce que nous pourrions mettre en commun pour l'aide au développement. Ce sujet constitue un élément important de l'agenda politique entre la France et le Japon, qu'il s'agisse de la coopération en Afrique ou en Asie du Sud-est.

Cependant, notre relation comporte des points faibles : déséquilibre des échanges entre sciences humaines et exactes, déséquilibre numérique entre étudiants français et japonais. Les japonais ont tendance à considérer la France comme un pays de culture, mais ignorent encore que la France est aussi la patrie de certaines sciences. Le Japon reste pour nous une source d'exemples. Il consacre une part considérable de sa richesse nationale à la recherche. Les jeunes français ne connaissent pas toujours bien les particularités de la science au Japon et ont tendance à croire qu'il s'agit d'une expérience difficile.

Vos travaux sont certainement une excellente occasion de rapprocher davantage nos universités, nos centres de recherche. De nombreuses idées restent à réaliser, à l'instar de ce que nous faisons pour promouvoir nos universités lors du mois de l'enseignement supérieur au Japon. Pourquoi ne pas envisager une démarche identique en France ? Après les grandes déclarations politiques, il est important de réaliser les grands objectifs. L'année 2008 sera une échéance importante avec le 150^{ème} anniversaire du traité franco-japonais et le 5^{ème} symposium au Japon. Dans cette perspective, je vous souhaite un succès et des conclusions concrètes pour la suite de vos travaux. J'adresse mes plus chaleureuses salutations à nos invités japonais. Nous sommes fiers de ce que nous faisons ensemble et désireux de développer de nouveaux projets.

Michel LUSSAULT

Depuis une vingtaine d'années, les politiques contractuelles ont bouleversé les universités françaises. Elles leur ont permis de mettre en place des stratégies et réussir des mutations importantes pour s'affirmer comme des acteurs essentiels de la recherche française, dans un contexte où l'université est concurrencée par d'autres établissements d'enseignement supérieur et doit se battre pour affirmer sa qualité. Les politiques contractuelles sont engagées avec l'Etat ou des autorités locales et régionales. Il s'agit pour nous de comprendre comment, dans ce cadre, mettre en place une politique de coopération internationale dynamique. L'expérience internationale est toujours essentielle pour les étudiants et les chercheurs.

Shigefumi NISHIO

Eric FROMENT

**Responsable de la Mission Europe et Affaires Internationales,
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche (France)**

J'essaierai brièvement de vous exposer les types de relations qui existent entre le Ministère et les universités, regroupées sous l'appellation de « politique contractuelle ». Celle-ci a pour objet d'assurer une partie du financement (environ 25 %) apporté par l'Etat aux universités, dans le cadre d'un dialogue entre l'université, qui définit une stratégie, et le Ministère, qui fixe un cadre. L'objet de la politique contractuelle est de concilier les deux et définir les financements de l'Etat.

Ce processus comporte différentes étapes. La première d'entre elles est l'indication par le Ministère de ses principales priorités. Actuellement, le Ministère affiche la participation des universités au processus de construction d'une zone européenne d'enseignement supérieur. Par ailleurs, la volonté de développer les activités internationales des universités est également affirmée. Pour mieux les préciser, quelques chiffres sont cités. Ainsi une indication du nombre de diplômes conjoints est-elle

fournie. De cette manière, 200 *masters* conjoints, émanant d'une université française en partenariat avec une ou plusieurs universités en Europe, sont souhaités. En matière de cotutelle, le chiffre de 700 en 2010 est envisagé ; il s'établit à 546 actuellement. La part des étudiants étrangers inscrits en *master* et en doctorat devra progresser avec une cible respective de 20 % et 33 %.

Tout aussi importante dans ce dialogue est la présentation par l'université d'un rapport sur le contrat précédent et de sa politique stratégique pour l'avenir. Le rythme des contrats est quadriennal. Sur ces deux bases, une discussion se noue. Elle prend en compte les actions concrètes que l'établissement propose compte tenu de sa stratégie. Une évaluation est réalisée par le Ministère. Elle marque la base d'une négociation pour étudier le soutien financier du Ministère à certaines actions.

Tel est le cadre général. La dimension internationale de ce dialogue ne constitue qu'un des domaines couverts par la discussion contractuelle. Selon l'université, elle détient une importance plus ou moins grande. Actuellement, cette dimension n'est pas nécessairement fortement prise en compte. En effet, la définition d'une stratégie dans une université est un problème d'équilibre entre différents types d'activités. Elles dépendent souvent de rencontres nombreuses qu'il est difficile de coordonner. Cela n'est pas le signe d'une inactivité internationale, mais d'une difficulté à bâtir une stratégie des relations internationales. Quand celle-ci existe, les financements sont liés à trois domaines :

- la capacité de l'université à définir une stratégie géographique et à prendre en compte la dimension européenne sur laquelle le Ministère insiste dans le cadre du processus de Bologne et qui dépend aussi des activités internationales articulées sur la formation ou la recherche ;
- la capacité d'entourer les activités internationales par des soutiens à des étudiants partant à l'étranger, des politiques de langue ;
- de plus en plus, les universités s'efforcent, sur le même site, de coordonner leurs activités internationales ; il s'agit donc d'étudier les opérations groupées selon les types de formations.

Tel est donc schématiquement en quoi consiste la politique contractuelle.

Jean-Luc NAHEL
Président de la Commission de la vie de l'étudiant et des questions sociales de la CPU,
Président de l'Université de Rouen

Je vous propose d'entrer dans les arcanes de la microéconomie. Au Japon, l'organisation de l'Etat coexiste avec celle des départements. A ma connaissance, le maillon régional n'existe pas. En France, le schéma est différent. La première injection de l'Etat est le paiement des salaires des enseignants. En second lieu, il s'agit de la dotation globale de fonctionnement, puis le contrat quadriennal de l'établissement. Pour mon université, la dotation s'élève à 7 millions d'euros et le contrat à 7 millions d'euros. En revanche, le budget s'établit à 56 millions d'euros.

La différence est obtenue auprès des interlocuteurs régionaux, notamment pour les investissements immobiliers. Le Président du Conseil Régional constitue mon premier interlocuteur. En cas de relations difficiles, il est délicat de construire des projets. Mon second interlocuteur est le Président du Conseil Général, souvent plus riche que le précédent. Un troisième interlocuteur est le Président de l'agglomération urbaine dans laquelle se trouve l'université. Le dernier représente la

municipalité principale ou les municipalités, qui regroupent une implantation universitaire. Le Recteur représente la tutelle, le Ministère. Une fois le contrat négocié, comment trouver l'argent et répondre à la politique régionale qui diffère quelquefois de la politique nationale ou locale ?

La gestion des universités en France est définie par la loi de 1984. Cependant, elle ne décrit pas les relations entre les universités et les différentes collectivités. Les conseils régionaux n'ont pas à établir de liens avec les universités. Néanmoins, ces relations apparaissent essentielles à certains présidents. Lors de la négociation du contrat de région, l'université peut bénéficier de fonds importants pour l'exécution de ses projets, mais surtout la restauration de structures anciennes ou la construction de bâtiments neufs. Concernant la localisation, certaines communes en difficulté se réjouissent de l'implantation d'une antenne universitaire. Certaines régions se limitent à la politique d'investissements et n'interviennent pas dans le fonctionnement des universités. La problématique d'un président d'université est de concilier les finalités d'une politique régionale et les possibilités financières de fonctionnement à long terme. Une région peut abonder la dotation globale de fonctionnement. Cela induit ainsi des différenciations entre universités.

Lors de l'exécution du plan « Universités 2000 », les régions ont tenté d'infléchir la création d'antennes en France. Il était alors souhaité de multiplier les antennes à des fins d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, la tendance est inverse. Cela entraîne des conflits avec certains maires. Mais cela peut également créer un champ d'interactions fort. La logique des intérêts universitaires rencontre donc parfois la logique des collectivités. Ainsi en est-il de la rénovation de certains quartiers lors de l'implantation d'une nouvelle antenne universitaire. De même, l'implantation de nouveaux laboratoires peut s'accompagner de l'installation d'entreprises. Les structures universitaires liées à l'économie de la connaissance peuvent quelquefois remplacer des ensembles industriels en voie d'obsolescence ou compléter des ensembles nouveaux sur des sites spécifiques, conduisant à une métamorphose urbaine. L'économie de la connaissance, caractérisée par des flux nouveaux vont transformer des quartiers, voire métamorphoser politiquement et socialement des types de population. Enfin, les régions s'intéressent aussi au taux d'échec en premier cycle. Elles peuvent ainsi aider la mise en place d'un tutorat facilitant l'acquisition des connaissances. Les conseils régionaux nous aident également pour la mobilité étudiante, puisqu'ils peuvent doubler les bourses Erasmus.

Le second interlocuteur est constitué des conseils généraux, souvent très riches. Ils participent rarement aux efforts d'investissements universitaires, sauf pour l'immobilier. Ils s'intéressent aux missions incluses dans leurs prérogatives, par exemple l'accueil des personnes handicapés. Il en est de même pour la vie culturelle, lors par exemple de la création de maison des cultures.

Enfin, les communautés d'agglomération et les municipalités tentent d'intervenir dans la localisation de nouvelles constructions universitaires et dans l'orientation des relations internationales.

La problématique principale en France est d'établir un équilibre de dialogue entre ces différentes identités, qui ont quelquefois des couleurs politiques différentes. Il importe donc au président d'université de trouver un *modus vivendi*, qui permet à son établissement de se développer. En effet, sans l'aide des collectivités territoriales en complément de la dotation globale et du contrat quadriennal, il est impossible de faire fonctionner une université.

Fumio ISODA
Directeur Général Adjoint de l'Enseignement Supérieur,
Ministère de l'Education, de la Culture, des Sports, de la Science et de la technologie (Japon)

Syun KORENAGA
Président de l'Université des Etudes Etrangères d'Osaka

Discussion

Bernard CARRIERE

Les interventions renvoient à des questions que les universités françaises se posent, notamment concernant les droits d'inscription des étudiants. Sont-ils encadrés par l'Etat ou les universités sont-elles totalement libres d'en fixer le montant ? Pouvez-vous nous donner un ordre de grandeur pour les différents cycles ?

Fumio ISODA

En ce qui concerne les universités nationales, le prix est fixé. Les universités privées peuvent augmenter les tarifs de 10 % maximum. La majorité des universités respecte les préconisations de l'Etat. Pour la scolarité, nous demandons aux élèves de payer plus de 10 %, ce qui laisse l'impression d'une augmentation. Les frais de scolarité annuels s'élèvent à 530 000 yens, soit 4 800 dollars et 4 000 euros. Pour la scolarité des autres universités, il faut compter 800 000 yens.

Un participant japonais

Monsieur NAHEL a exprimé la responsabilité des universités vis-à-vis des régions et des départements. Cependant, qui détient la responsabilité majeure ? Dans le cas du Japon, nous sommes soumis à une évaluation très lourde, qui intervient tous les 7 ans. Qu'en est-il des universités françaises ?

Jean-Luc NAHEL

L'université de Rouen est celle qui a été la plus inspectée : 5 fois en 7 ans. En termes d'évaluation, le président d'université est théoriquement responsable uniquement devant ses élus, c'est-à-dire son conseil d'administration. En réalité, il est d'abord responsable devant l'Etat et le cabinet du Ministre. Sa première responsabilité est de faire voter le budget. S'il ne l'est pas et est placé sous la tutelle du recteur, son premier devoir est que la répartition opérée par l'Etat soit équilibrée. En France, le président de l'université se trouve comme dans une balance entre l'Etat, qui pèse de tout son poids, et la Région, dont le poids est égal sur d'autres domaines. Le président de l'université est responsable du bilan, qui doit être harmonisé. Il est responsable du devenir de l'université. Il s'agit vraiment d'un jeu de négociation fine.

Michel LUSSAULT

Parallèlement à ce jeu subtil, les présidents d'université doivent préparer leur établissement à une évaluation, qui intervient tous les 4 ans. Elle porte sur la formation, la politique internationale, de valorisation, culturelle, sportive. Cette évaluation constitue également une accréditation des formations et des laboratoires de recherche, pour avoir le droit de les ouvrir et les faire fonctionner.

Un intervenant français

Depuis 20 ans existe un Comité national d'évaluation qui, en complément, réalise l'évaluation de la gouvernance de l'établissement tous les 6 ou 7 ans.

Jean-Luc NAHEL

Sur le plan financier, tous les six ans, la Cour des comptes régionale contrôle également.

Fumio ISODA

Dans la sixième année de RCI, l'Etat japonais a introduit un système d'évaluation. Par conséquent, les résultats de l'université sont évalués, ce qui oblige à améliorer les points faibles. Plusieurs organisations sont nées pour accélérer cette évaluation, qui porte sur différents aspects. L'université japonaise se rénove ainsi.

Masuo AIZAWA

Le système d'évaluation au Japon ne change pas la subvention engagée par l'Etat. Une autre évaluation porte sur les résultats de la formation. L'évaluation en France est différente.

Bertrand FORTIN

Nous avons une responsabilité d'établissement et devons proposer un montage budgétaire. Opérateurs d'Etat, nous devons rendre compte annuellement de l'utilisation que nous faisons de l'argent de toutes les entités.

Il a été dit que les droits d'inscription s'élevaient de 500 à 800 000 *yens*. Existe-t-il des systèmes d'aide aux étudiants ?

Fumio ISODA

Dans les universités nationales, 5 à 6 % des étudiants sont dispensés des frais. De même, des prêts auprès de banques privées sont possibles. Il existe aussi une bourse attribuée par l'Etat. Beaucoup d'étudiants japonais reçoivent ainsi plusieurs aides.

Masuo AIZAWA

En France, de quelle manière est réalisée l'évaluation de la recherche ?

Eric FROMENT

Cela intervient dans le cadre du contrat, par un examen des différentes équipes de recherche. Elle subit actuellement une réforme. En effet, une nouvelle agence d'évaluation est en cours de mise en place. Elle aura en charge l'évaluation des équipes de recherche, des formations, des

établissements, des organismes de recherche et des enseignants. Parallèlement, les organismes de recherche qui participaient à l'évaluation devront aussi être évalués par une entité unique. Cela fait suite à une obligation européenne de respecter des standards s'appliquant aux dispositifs pluriels d'évaluation.

Un intervenant japonais

Au Japon, les objectifs de moyens termes sont fixés par le ministre de l'enseignement supérieur pour les universités nationales alors que les universités privées les définissent elles-mêmes. Qu'en est-il en France ?

Eric FROMENT

Une partie des objectifs généraux sont fixés par le Ministère. Les universités ne sont pas des entités indépendantes. Il s'agit d'établissements d'Etat disposant d'une autonomie. Des objectifs peuvent être proposés par elles. Certaines actions proposées sont jugées pertinentes par le Ministère et financées. Nous sommes donc dans un *mix*. Malgré la tradition, on observe une certaine distance des universités depuis une vingtaine d'années.

Table ronde 2 : Pilotage des relations internationales dans les universités et impact des programmes incitatifs

Co-présidents :

Jun SATO, Directeur du Centre des Relations Internationales de l'Institut de Technologie de Nagoya ;

Jean-Pierre LABORDE, Président de l'Université de Bordeaux 4 – Montesquieu.

Yun SATO

Nous allons entendre quatre exemples de quatre universités. Nous devons réfléchir à ce que nous devons être d'abord.

Jean-Pierre LABORDE

La question de cette table ronde s'inscrit dans le cadre d'une meilleure gouvernance des universités. Au cours des dernières années, le pilotage des relations internationales est devenu central dans la stratégie des universités. Tel est le premier intérêt de cette table ronde, qui traitera également de l'impact des mesures incitatives.

Tisato KAJIYAMA

**Vice-président, Japan Association of National Universities (JANU),
Président de l'Université de Kyushu**

Olivier AUDEOUD

**Président de la Commission des Relations Extérieures de la CPU,
Président de l'Université Paris 10**

Je souhaite évoquer à travers l'exemple français une question qui bouscule les universités françaises : comment s'internationaliser, comment répondre aux sollicitations et au défi international ?

En France, nous observons le développement quantitatif constant de la mobilité étudiante. Dans mon université, sur 34 000 étudiants, 2 800 sont étrangers, parmi lesquels 1 000 viennent des pays européens sur la base du programme Erasmus. Dans ces conditions, comment choisir, en tenant compte d'un problème de parité puisque seulement 1 200 étudiants de Paris 10 partent à l'étranger ? Nous constatons également une mobilité de plus en plus importante des enseignants et des chercheurs, suite à la mise en place de plusieurs programmes obligeant à trouver des chercheurs étrangers. Il s'agit de forme de conventions. Concrètement, notre premier problème consiste à organiser cette mobilité.

Mon deuxième constat porte sur la transparence mondiale des universités. Mes étudiants savent mieux que moi ce que proposent les universités du monde entier. Cela crée des concurrences et des émulations. Ce besoin de publicité et de transparence a des conséquences sur nos universités.

Troisième constat : la dimension internationale d'une université est tout aussi importante que sa recherche. Nous construisons désormais nos formations sur la base du LMD. Le doctorat est notre cible principale. Notre visibilité est en jeu. Il s'agit également d'une reconnaissance. Même si beaucoup critiquent le classement de Shanghai, peu de ceux qui y figurent s'en plaignent. Cette dimension internationale permet d'accéder à la mondialisation des réseaux de recherche, de formation, voire d'écoles doctorales partagées entre plusieurs universités de pays différents. Elles sont construites autour de la recherche avec l'idée de proposer des diplômes communs.

Nous disposons en France de nombreux instruments incitatifs à l'internationalisation. La Communauté Européenne a financé et continue à financer la mobilité étudiante avec le programme Erasmus. Le gouvernement français aide à travers plus de 20 000 bourses, qui donnent un souffle aux universités françaises. La cogestion est difficile. Le modèle japonais du collège doctoral a d'ailleurs servi d'exemple. Celui-ci accompagne par des bourses. Mais l'accompagnement passe aussi par la simplification maximum pour les cotutelles de thèses. Autrefois, la rigueur de la loi française obligeait nos partenaires d'autres pays à s'adapter. Il existe désormais des accords entre les universités françaises et étrangères. En outre, les formations françaises, dès lors qu'elles ont été habilitées, peuvent être proposées à nos partenaires étrangers. Les étudiants disposent ainsi d'un diplôme français et d'un autre pays. Cela ouvre une internationalisation de la diplomation. Le dernier volet de l'aide repose sur les contrats passés entre l'université et l'Etat, qui comportent tous un volet international depuis huit ans.

Dernier point de mon constat : la formation, mais également la recherche, sont concernées. La recherche doit être partagée pour permettre une émulation. Une mixité de recherche permet une incitation.

L'internationalisation n'est pas sans conséquences. Je souligne à cet égard l'effort important d'internationalisation de la Conférence des Présidents d'Université. Il s'agit d'un instrument qui accompagne les universités françaises sous forme de conseil et d'ingénierie. Il s'agit également de l'interlocuteur permanent du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'université devient de plus en plus complexe en matière d'internationalisation. Auparavant, il s'agissait de petites cellules. L'université a toujours été au cœur d'une forme de mondialisation : celle de l'esprit et de la science. Aujourd'hui, elle continue, avec plus de complexité. Désormais, chaque université se trouve face à deux grands défis : organique et politique.

Sur l'aspect organique, toutes les universités doivent accueillir des étudiants. Les français sont relativement en retard. La question se pose quant à l'intérêt d'une mobilité individuelle par rapport à une mobilité conventionnelle. La tendance est plutôt à la seconde solution, qui permet de mieux réguler et de connaître le projet des étudiants. Dans ce débat, les équilibres entre les disciplines interviennent. Les étudiants se dirigent plutôt vers des universités où l'anglais est parlé. Cependant, tout est question d'accompagnement.

La seconde question est : comment intégrer le fait que l'internationalisation doit concerner toutes les missions de l'université ? Il s'agit notamment de l'ensemble de la formation (LMD) et la recherche. Il convient donc de réfléchir à une nouvelle organisation de l'université, à développer l'accueil. Comment, par exemple, traiter les cotutelles de thèses ? Les universités françaises

doivent s'organiser avec des écoles doctorales, qui deviennent une sorte de cycle d'apprentissage de la recherche et de formation complémentaire. Cependant, elles sont liées au conseil scientifique des établissements et non au conseil des études, qui s'occupe des formations. Cela oblige donc à un débat au sein des universités pour trouver une organisation et une gouvernance. De même, il est nécessaire qu'un service suive les appels d'offres, les programmes, s'occupe de la valorisation et la recherche des universités. Cela implique de grandes mutations, des réorganisations, pas toujours simples à mener compte tenu des contraintes administratives des universités françaises. Cependant, elles réussissent à s'adapter.

Le deuxième volet fondamental concerne la notion de politique. Chaque établissement doit se doter d'une politique internationale. Des choix sont nécessaires quant aux partenaires, aux thèmes. Ils doivent être institutionnels, même si la relation individuelle est fondamentale. Un équilibre doit être trouvé. La forme de ces relations passe par des conventions. Certaines universités font état de collections de conventions, dans tous les pays du monde. Pourtant, le quantitatif n'est pas important. Il vaut mieux quelques conventions vivantes, pérennisées et renouvelées. Ce volet politique est aussi un choix de stratégie. L'université doit se projeter dans l'avenir et s'interroger sur les pôles d'excellence qu'elle souhaite développer. Il existe de plus en plus de concertation entre les universités. Cette dimension devient une nécessité

Un autre élément de cette politique concerne l'idée de réseaux nationaux et internationaux. Ils peuvent déboucher sur des réseaux et des formations partagés. Cela permet de choisir des partenaires, mais également de mener des vies différenciées et d'élargir le réseau.

Dernier volet des contraintes politiques : les universités françaises s'ouvrent au monde économique et brisent ainsi un tabou. Avec les pôles de compétitivité et l'ouverture au monde économique, les universités entrent dans une autre dimension internationale.

Pour conclure, je souhaite attirer l'attention sur le fait que nous sommes confrontés aux mêmes défis, dont celui de la gouvernance. Nous avons besoin d'une certaine centralisation pour préserver une cohérence au sein de l'université. Les relations bilatérales doivent s'élargir pour déboucher sur des réseaux internationaux. Ce qui constitue un problème doit également faire émerger un début de solution. L'internationalisation se mérite. Il faut travailler sérieusement et ne pas se contenter de voyager.

Makoto TANIGUCHI
Président de l'Université Préfectorale d'Iwate,
Représentant Japan Association of Municipal and Prefectural Colleges and Universities
(JAMPCU)

John TUPPEN
Vice-président, chargé des relations internationales,
Université Grenoble 1 – Joseph Fourier

J'interviens actuellement avec une double casquette : Vice-président de l'Université Joseph Fourier et responsable de la mise en place de la coordination d'une politique internationale entre les quatre universités grenobloises. Il s'agit d'un double défi.

Grenoble Universités constitue une entité nouvelle, créée en 2005. Il existait auparavant une forte collaboration entre les quatre universités grenobloises. Nous sommes dans une phase de regroupement, d'avancement dans l'idée de développer des politiques communes. La question d'une gouvernance unique est posée. Grenoble Universités joue un rôle fédératif. Nous comptons 6 000 étudiants étrangers pour un total de 48 000 étudiants, ce qui est un bon indicateur du caractère international du site.

Plusieurs missions incombent à Grenoble Universités. La première est la mise en œuvre de politiques et de démarches communes. A l'international, nous sommes confrontés à un défi majeur : comment définir une politique pour Grenoble Universités complétant les politiques déjà existantes dans les quatre universités et comment transférer les compétences ? De nombreuses initiatives ont été prises dans ce domaine. Je souhaite vous présenter deux exemples de l'action de Grenoble Universités. Nous avons un rôle important d'accueil et d'intégration d'étudiants étrangers. Sur les sites de Grenoble, nous avons mis en place le programme « Guest » pour organiser cet accueil. Nous recevons des étudiants de plusieurs nationalités. Le programme a pour objectif de les intégrer dans l'université, mais aussi dans la société et la culture française. La naissance de ce programme, en particulier pour les japonais, s'est intégrée aux actions du « Programme 8 ». Cette initiative développée avec les japonais depuis quelques années nous permet de développer un programme pour l'ensemble des étudiants étrangers.

Autre exemple d'actions conjointes menées par Grenoble Universités : une initiative prise il y a 18 mois pour mener une politique commune avec un pays intéressant les quatre universités, le Brésil. Nous avons organisé une mission en sélectionnant quelques sites et universités avec lesquels nous souhaitons approfondir nos contacts. Nous avons envisagé la mise en place simultanée d'accueil d'étudiants brésiliens, notamment au niveau *master* et doctorat. Nous avons profité de notre présence dans le pays pour présenter ce programme. Nous nous sommes fixés un objectif de 50 étudiants, répartis entre les quatre universités et leurs différentes disciplines. Nous voulions prolonger en signant des accords avec un nombre réduit d'universités que nous avons choisies comme partenaires de notre démarche.

Nous sommes présents dans d'autres programmes. Notre site universitaire est présent dans de nombreuses initiatives. Par rapport à l'Inde, les universités grenobloises pilotent l'action régionale dans le domaine de la recherche, avec des retombées dans le domaine de la formation.

D'une manière complémentaire, je souhaite aborder mon action au sein de l'Université Joseph Fourier. Notre politique s'appuie sur des objectifs, que nous cherchons à réaliser dans les années à venir. Concernant la recherche, nous sommes membres fondateurs de trois collèges doctoraux avec le Japon, la Chine et le Brésil. Nous souhaitons développer fortement notre action dans ce domaine d'ici 2010. Je souhaite aborder deux exemples de ce que nous cherchons à mettre en place. Nous avons précédemment abordé la question de la mobilité des étudiants. Nous connaissons des flux

considérables dans les deux sens. Nous cherchons à donner plus de sens à cette mobilité dans le cadre de formation. Nous espérons à l'avenir et nous cherchons à mettre en place des diplômes internationaux où des périodes de séjour à l'étranger sont obligatoires. L'année prochaine, dans le cadre des licences professionnelles génie mécanique et génie électrique, nous enverrons nos étudiants à l'étranger au second semestre. Au premier semestre, nous organiserons des cours en anglais afin d'attirer des étudiants d'institutions partenaires en Allemagne, en Pologne et en République Tchèque. Il s'agit donc de rendre l'expérience de mobilité plus valorisante pour l'étudiant.

Parallèlement, nous souhaitons encourager nos collègues à l'international. Même si de nombreux programmes existent, il est toujours difficile de trouver les financements pour explorer l'idée et la concrétiser. Notre président a créé un fond spécifique, appelé « bonus qualité international ». Nous avons lancé un appel d'offres auprès de collègues. Le fond n'a pas pour objectif de favoriser les échanges, mais d'initier de nouvelles actions, telles que le développement de diplômes conjoints avec d'autres universités. A Madagascar, nous avons développé une licence, que nous avons prolongée par un *master*. Nous avons également envoyé du personnel administratif et technique de façon à impliquer l'ensemble de la communauté universitaire. Nous avons ainsi vu émerger des projets forts intéressants.

J'aurai beaucoup plus à vous dire. J'ai surtout cherché à illustrer les deux niveaux de Grenoble Universités et de l'Université Joseph Fourier.

Discussion

Jun SATO

Nous avons présenté quatre exemples d'échanges internationaux. Le mot d'internationalisation comporte beaucoup de significations.

Olivier AUDEOUD

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier John TUPPEN de l'organisation de ces journées. Il nous reçoit très convivialement. Connaissant les difficultés à organiser des colloques dans les universités françaises, je lui adresse mes félicitations.

John TUPPEN

Je remercie Karine FEUILLET et Sylvie CHARVET, qui ont fait un travail important à mes côtés.

Jean-Pierre LABORDE

Comment articulez-vous les actions internationales de Grenoble Universités et chacune des universités ?

John TUPPEN

La réponse honnête et rapide serait : avec difficulté ! Il s'agit de définir des actions qui concernent les quatre universités, notamment les actions administratives d'accueil et d'intégration des

étudiants étrangers. Lors de nos rencontres régulières, nous abordons ces sujets en définissant une politique commune. En revanche, les programmes de formation relèvent toujours du domaine de chacune des universités. L'accueil pédagogique intervient donc au niveau de chaque université. L'université Joseph Fourier vient ainsi de mettre en place un tutorat spécifique pour les étudiants étrangers en *master*, avec des séances supplémentaires. Il s'agit d'expliquer certains aspects du système français, comme la notation, qui peut être déconcertante, car les exigences ne sont pas similaires d'un pays à l'autre. Lorsqu'il s'agit d'initiatives importantes vis-à-vis de l'étranger, nous essayons d'agir de façon concertée. C'est ce que nous avons fait au Brésil et ce que nous ferons prochainement en Inde. Nous essayons d'examiner comment profiter des initiatives au niveau régional ou national. Nous profitons de la logistique pour lancer notre propre initiative. Une discussion est menée afin de trouver des lignes communes entre les quatre universités.

Des politiques de site au service de la recherche

Table ronde 1 : Voies d'une coopération entre clusters et pôles de compétitivité

Co-présidents :

Tatsuya SAKAMOTO, Vice-président de l'Université de Keio ;

Patrick OZIL, Vice-président chargé des relations internationales, Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG), représentant de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI).

Patrick OZIL

En France, les *clusters* et les pôles de compétitivité sont encore récents. Il apparaît une volonté nette de coordonner les actions au niveau de la formation, de la recherche et de l'industrie. Tout l'enjeu est de mobiliser ces forces avec un maximum de cohérence, en associant *clusters* régionaux et pôles de compétitivité nationaux, dont le nombre est peut-être élevé. L'enjeu sera donc de travailler en bonne intelligence pour le plus grand bien des régions et de la Nation. Il est évident que les liens qui seront noués avec le Japon pourront s'appuyer sur cette structure au sein de laquelle les universités ont un rôle important à jouer.

Etienne COFFIN

**Sous-directeur de la coopération industrielle internationale,
Direction Générale des entreprises,
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (France)**

C'est un privilège de vous présenter le thème du partenariat entre les pôles de compétitivité français et les *clusters* japonais.

Je souhaite en préalable rappeler quelques éléments concernant les pôles de compétitivité. Le cadre est celui de la stratégie de Lisbonne, arrêtée par les membres de l'Union Européenne pour aboutir en 2010 à une économie de la connaissance. Elle repose sur des recommandations pour améliorer la compétitivité des économies européennes. En France, deux choix ont été effectués :

- donner la priorité aux questions de formation et d'enseignement, ce qui est important en termes de finances publiques ;
- mettre l'accent sur les questions de recherche industrielle : la France n'est pas en mauvaise posture par rapport aux pays européens, mais manifeste un retard par rapport aux grands

concurrents scientifiques ; une des caractéristiques du système français est le rôle important de l'Etat et celui moindre des entreprises.

La politique des pôles de compétitivité intervient dans ce cadre et celui d'une réorganisation de notre système, qui se traduit par la création des agences de moyens. Le Ministère de l'Industrie est au centre de cette démarche et s'appuie sur des agences : Agence de l'Innovation Industrielle, Agence Nationale de la Recherche, ANVAR dédiée aux PME. Les pôles de compétitivité témoignent d'une volonté de rapprocher les organismes de formation, de recherche, notamment publics, et les entreprises, selon des approches thématiques sectorielles ou technologiques. Cette politique a été décidée en juillet 2005, avec une dotation de l'Etat de 1,5 milliard d'euros sur trois ans.

Actuellement, 66 pôles fonctionnent. Ils regroupent en moyenne 75 à 80 entreprises et une quinzaine de centres de recherche. Celui de la Région Parisienne regroupe plus de 250 acteurs différents. Du temps est donc nécessaire pour faire travailler tous les intervenants ensemble. C'est une satisfaction de constater que les mécanismes des pôles sont en place. Depuis juillet 2005, nous avons lancé trois appels à propositions pour une somme de soutien de 545 millions d'euros, qui ont un effet multiplicateur. Notre objectif est d'accroître le nombre d'entreprises. Nous lançons régulièrement de nouveaux appels à projets. Les PME sont des acteurs importants. Sur les 140 projets, 40 % concernent des PME et un projet sur trois est conduit par ce type d'entreprise. Cela constitue un résultat meilleur que ce que nous espérions. Les pôles internationaux ont déjà une stratégie et une posture internationale. Ils relèvent essentiellement des secteurs des technologies de l'information, des sciences de la santé, notamment des biotechnologies, et de l'industrie agroalimentaire. Il faut souligner le pôle maritime, en particulier relatif à la sécurité maritime, à Brest et Toulon.

Concernant les *clusters* japonais, les pôles de la connaissance mis en place par le MEXT ont une vocation plutôt universitaire. Ils sont complétés par les *clusters* initiés par le METI. Il est intéressant de constater la façon variée dont ces *clusters* se sont mis en place, quelquefois avec un fort soutien du gouvernement japonais, d'autres fois résultant d'initiatives privées, locales ou régionales. Cette démarche intervient dans le contexte des plans japonais pour la recherche et le développement. Le troisième plan quinquennal, portant jusqu'à 2010, vient d'être adopté. Il met en place des moyens financiers et structurels. Il place comme priorité de premier rang la coopération internationale, tout comme les pôles de compétitivité français.

Comment favoriser la coopération entre pôles de compétitivité et *clusters* ? Fondamentalement, les acteurs français et japonais des pôles mettront en place des projets de coopération et de recherche communs. La première étape consiste en un travail d'identification et de précision des domaines d'intervention sur lesquels chacun peut intervenir. Nous avons fait preuve d'un fort volontarisme. Les efforts ont été concentrés sur les nanotechnologies et les biotechnologies. Grâce à ces missions, de nombreux intervenants ont pu échanger autour de différents événements.

Le soutien institutionnel est important dans les deux états. Le Comité de coopération industrielle franco-japonais constitue un cadre de soutien ancien, créé en 1982. Nous avons essayé d'organiser, de structurer notre coopération en fixant des priorités communes. Les deux secteurs, nanotechnologies et biotechnologies, ont été sélectionnés. Des missions ministérielles ont permis de donner des impulsions politiques. J'insiste sur l'implication de Monsieur LOOS, actuel Ministre de l'Industrie.

Récemment s'est tenue une réunion sur les biotechnologies à Osaka. Quatre pôles français y étaient représentés : Lyon, Toulouse, Lille, Paris. Ils ont mené une mission collective et ont lié des contacts avec les pôles de Kobé et de Seïto. L'INSERM s'était joint à cette mission. Cette démarche a permis de montrer la diversité des acquis. Il s'agit en effet d'aboutir à une meilleure coordination entre les pôles. Les 7/8 pôles des secteurs des biotechnologies sont relativement bien coordonnés et réussissent à montrer la complémentarité de leur approche. Cela n'est pas le cas du secteur de l'automobile, qui concerne cinq pôles et deux grands constructeurs.

En matière de formation, les perspectives concernent les relations entre universités, laboratoires, projets de recherche et développement franco-japonais qui associent des entreprises. La méthode pragmatique que nous suivons depuis un an porte ses fruits. Nous concentrons nos efforts sur la définition de nouveaux thèmes pour 2007 :

- énergie, protection de l'environnement : la France et le Japon ne disposent pas de ressources énergétiques ; le renchérissement du prix du pétrole crée des difficultés ; il s'agit de travailler sur cette problématique ;
- logiciels libres : des coopérations existent déjà avec une forte implication des deux gouvernements ; des complémentarités peuvent être développées ;
- lutte contre la contrefaçon : actuellement, ce sujet fait l'objet d'une approche institutionnelle et juridique ; une vision plus technologique doit être travaillée ;
- sûreté maritime : la question peut-être étendue à des préoccupations environnementales, par exemple.

Nous sommes assez peu avancés sur l'aspect recherche fondamentale et formation dans le cadre des pôles de compétitivité. Nous devons y travailler en veillant par exemple à intégrer les chercheurs japonais en France à cette problématique. Nous réfléchissons à cette dimension avec la Fondation Alfred KASTLER. Nous pourrions envisager de travailler avec la Conférence des Présidents d'Université.

Bertrand FORTIN

**Président de l'Université de Rennes 1,
Administrateur du pôle de compétitivité Images et réseaux**

Je souhaite présenter les difficultés que nous avons à assurer les coopérations entre les universités et les laboratoires de recherche et la mission nouvelle de renforcer les liens avec les entreprises.

L'importance de l'innovation dans le développement de l'économie et de l'emploi est indéniable. La France connaît un certain retard de coopération, en particulier par rapport au Japon et aux Etats-Unis. La France est placée dans les pays à performance moyenne dans le domaine de l'innovation et de la recherche fondamentale, puisqu'elle se situe au neuvième rang sur l'échelle européenne. Cela signifie que la coopération avec le Japon peut être fructueuse.

Les faiblesses de la France sont les suivantes :

- des liens insuffisants entre recherche publique et privée ;
- un nombre insuffisant de collaborations de recherche et développement avec les PME ;
- des innovations pas suffisamment technologiques ;
- un déficit quant aux échanges de savoirs, de compétences entre entreprises et universités par l'intermédiaire de la formation continue ;
- un faible nombre de brevets déposés en communs.

Les caractéristiques des pôles de compétitivité s'apparentent aux *clusters* japonais : espace géographique, procédures de partenariat, création de synergies et de projets communs. L'appel d'offres lancé insistait sur les critères relatifs à la stratégie de développement économique, la vision internationale, la gouvernance des pôles, la synergie entre la recherche et la R & D. Les pôles à vocation mondiale regroupent de grandes entreprises, quelquefois de taille internationale. Dans les pôles à vocation nationale, les petites et moyennes entreprises sont beaucoup plus représentées, avec un mode de gouvernance différent. Les présidents d'université doivent prendre en compte cette nouvelle dimension. Je rappelle les principaux domaines :

- biotechnologies ;
- aéronautique ;
- nanotechnologies ;
- systèmes informatiques ;
- ressources agroalimentaires.

La gouvernance d'un pôle est assurée par différents acteurs : les entreprises et les acteurs économiques, la recherche publique et les organismes de recherche, aussi appelés académiques, les financeurs et les investisseurs, les représentants de l'Etat ou des autorités publiques locales. Le mode de gouvernance est souvent simple. Depuis 1905, il est possible de se regrouper pour mener une action sous la forme d'une association. Certains pôles sont gérés sur ce mode. Cet organe puissant permet en effet de créer rapidement un *staff* pour aborder un problème donné. Généralement, un *leader* manage chaque pôle. Cependant, les différentes composantes sont toutes représentées pour définir des projets coopératifs. Lors du lancement des pôles, les projets en stock ont été mis en œuvre. Actuellement, de nouveaux projets émergent. Nous passons ainsi d'un simple club, organisant une communication et des rencontres, à une véritable coopération, avec une démarche active de construction.

Pour les universités, l'enjeu de cette démarche est de s'insérer rapidement dans des projets industriels. La réalisation de laboratoires communs pourrait permettre de créer des synergies et une coopération renforcée. Les différentes agences permettent d'obtenir des financements pour les projets. Il existe également des incitations fiscales pour les entreprises ainsi que des mesures favorisant la création d'emplois. Il existe un paradoxe à gérer une université et un pôle de compétitivité. Les coopérations sont solides. L'université Rennes 1 est impliquée dans 5 pôles :

- images ;
- réseaux ;
- mer ;
- agroalimentaire ;

- automobile haut de gamme ;

Cependant, la chimie n'apparaît pas. Nous avons une coopération dans le domaine du *management*, où les diplômés passent un an au Japon. Des entreprises japonaises du secteur des télécommunications sont présentes dans l'environnement rennais. Du point de vue politique, nous devons orienter la coopération pour renforcer les synergies entre pôles de compétitivité.

A travers le regroupement des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, nous avons l'occasion de guider les établissements publics vers des processus de coopération nouveaux et pas seulement de capitaliser sur d'anciennes collaborations, qu'il convient néanmoins de maintenir.

Toshio KUROKI
Président de l'Université de Gifu

Je souhaite vous adresser quelques mots en français. C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous. J'ai travaillé durant quelques années à Lyon pour l'Organisation Mondiale de la Santé, de 1975 à 1978. Mes connaissances de français se limitent à la lecture du menu au restaurant. Pour cette raison, je poursuivrai ma présentation en japonais.

Tadashi HANO
Président de l'Université de Ohita

Table ronde 2 : Pour une politique de site : thématiques scientifiques et cibles géographiques

Co-présidents :

Hikota KOGUCHI, Vice-président de l'Université de Waseda ;

Jean-Pierre FINANCE, Président de l'Université Nancy 1 – Henri Poincaré.

Françoise NOUVION
Responsable du Bureau Innovation et recherche Technologique,
Ministère des Affaires Etrangères (France)

Je vous présente les excuses de Monsieur SIGANOS, appelé au Ministère plus rapidement que prévu.

Je souhaite vous présenter le programme ARCUS, qui signifie Action en Région de Coopération Universitaire et Scientifique. Il a été lancé par le Ministère des Affaires Etrangères il y a deux ans. Son objectif est de faire travailler en synergie au sein d'une région les forces académiques et scientifiques, avec un pays étranger. Des entreprises s'ajoutent désormais aux *consortiums* constitués des établissements et des collectivités locales. En effet, certains pôles de compétitivité s'intégreront dans ces programmes.

La procédure a nécessité une consultation au niveau de différentes régions avant que soit mis en place le projet lui-même. Le contexte économique et politique en 2004 était favorable. En effet, la nouvelle loi d'orientation pour la recherche, dont un des objectifs était d'aboutir à un regroupement des universités, était mise en œuvre. Les pôles de compétitivité s'inscrivent dans le même sens. Ceci explique qu'Arcus soit une composante importante de la France en termes d'attractivité du territoire.

Il s'agit d'un programme gagnant – gagnant, basé sur un appel à candidatures. C'est l'occasion d'un dialogue stratégique entre les collectivités locales et leur communauté scientifique, pour une stratégie internationale vers des pays émergents et d'Europe Centrale. Le principe est que 4 à 5 consortiums régionaux reçoivent pour une durée de trois ans un appui financier sur des priorités scientifiques prédéterminées. Chaque projet sélectionné doit inventer sa propre gouvernance à travers un comité de pilotage. Les principales caractéristiques attendues sont :

- la formation à la recherche ;
- la recherche ;
- une association de différentes institutions ;
- la nécessité d'articuler les sous-projets ;
- l'établissement de liens entre régions ;
- un budget est défini par la région porteuse du projet ;
- la sélection est réalisée sur l'excellence scientifique des projets en fonction des priorités nationales.

Le projet s'appuie sur le dialogue entre le monde scientifique et de la formation. L'objectif est d'aboutir à un plan financier. Je vous propose quelques exemples de projets : projet de la Région

Nord – Pas de Calais en direction de la Roumanie, la Hongrie et la République Tchèque, l’Ile de France en direction du Brésil et du Chili ; la Lorraine vers la Russie ; Rhône-Alpes vers la Chine et l’Inde : PACA vers le Brésil. Concernant les thématiques, le projet de la région Rhône-Alpes en 2005 vers l’Inde portait par exemple sur les nanosciences, les nanotechnologies, l’environnement, les mathématiques et l’informatique. Dans le domaine de la formation, les propositions concernent des *masters* internationaux, le collège doctoral. Les établissements français et indiens sont parties prenantes de ce projet.

L’objectif de ce programme est bien de faire travailler ensemble les régions, les encourager à cerner leur stratégie internationale en termes de recherche et de formation. Arcus s’est avéré un excellent outil pour les régions françaises pour connaître les activités des laboratoires. Les pôles de compétitivité apporteront un élan nouveau à ce programme. Parmi les cinq projets examinés cette année, au moins deux d’entre eux font intervenir les pôles de compétitivité. Nous dénombrons 11 projets pour 9 régions. Neuf pays sont concernés. Le programme Arcus représente 500 millions d’euros et a impliqué plus d’un millier de chercheurs.

Bernard CARRIERE
Président de la commission recherche de la CPU,
Président de l’Université de Strasbourg 1 – Louis Pasteur

C’est au titre de la commission recherche de la CPU que je souhaite introduire un autre volet sur les modes de coopération entre les pôles de recherche et d’enseignement supérieur (PRES) et les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA). Il s’agit d’un ensemble de mesures visant à clarifier l’organisation de la recherche et de l’enseignement supérieur.

Actuellement, les universités françaises vivent une mutation profonde qui les interroge sur leur recherche, leur autonomie, leur gouvernance, leurs ressources et renvoie à la clarification des modes de coopération entre acteurs de la recherche publique et de l’enseignement supérieur. Ces questions sont débattues depuis quelques années. L’élément déclenchant a été le processus de Bologne, qui a nécessité de mieux se positionner en matière de formation et de recherche. Cela a également posé la question de l’attractivité des universités et des enseignants – chercheurs. La discussion a conduit à l’adoption d’une loi d’orientation et de programmation pour la recherche, définissant de nouveaux outils parmi lesquels les PRES et les RTRA afin d’améliorer la coopération à l’échelle d’un site. Dans la panoplie des instruments visant à mieux structurer le paysage, une sorte de *continuum* se dégage entre les PRES, les RTRA et les pôles de compétitivité.

La CPU avait mis en avant le concept des PRES au printemps 2004. Nous les envisageons comme des outils rassemblant les acteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer les synergies et les coopérations. La réflexion sur cette question est importante. Beaucoup de projets ont émergé, même si aucun n’a encore totalement abouti. Sont concernées essentiellement de grandes métropoles, une région ou un ensemble de régions. Les acteurs d’un PRES doivent être toutes les universités d’un site, les autres établissements d’enseignement supérieur, les organismes de recherche (INSERM, CNRS, INRA, ...). Il ne s’agit pas de considérer que ce doivent être les seuls partenaires. Nous entendons pouvoir associer les collectivités territoriales et le monde socio-économique. Il n’existe pas de modèle unique. Parmi les projets en gestation, différents scénarios sont envisagés. Le PRES constitue aussi un outil pour préfigurer, sur un site donné, des rapprochements importants entre universités pouvant conduire à leur fusion ou leur intégration en

un même établissement. Il s'agit donc d'une étape importante de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aujourd'hui, entre 5 et 10 projets de PRES sont en cours de finalisation. L'espoir est d'en créer certains d'ici fin 2006.

Le deuxième outil inscrit dans la loi est constitué des réseaux thématiques de recherche avancée. Ils visent à concentrer sur une thématique précise, sur un site donné, avec des moyens importants, des efforts de recherche portés par différents acteurs. L'objectif s'apparente à ceux des pôles de compétitivité et des *clusters* : la politique de réseaux vise à donner une meilleure visibilité à des domaines de recherche jugés d'excellence. Le risque est que la concentration de moyens, en particulier financiers, sur des priorités fortes, intervienne au détriment de la nécessité de préserver sur l'ensemble du territoire la plus large couverture disciplinaire. Les formations universitaires doivent s'adosser sur des recherches de qualité dans tous les domaines. Il faut pouvoir réaliser cet objectif à l'échelle d'une région, selon des maillages à construire. Ce point est important pour la CPU. Il existe en France 85 universités et des écoles distribuées sur l'ensemble du territoire. Or, les pôles de compétitivité montrent qu'il existe des zones désertées. On retrouve le même déséquilibre pour les réseaux thématiques.

Les politiques devront prendre en compte cet impératif, non pas de développer au même niveau les recherches, mais de conserver l'éventail de formations et la recherche à l'échelle d'une région. Il existe 16 pôles de compétitivité, 13 réseaux thématiques se distribuant sur un nombre limité de grandes métropoles. Ce déséquilibre paraît préjudiciable au développement harmonieux de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Hikota KOGUCHI

Deux intervenants japonais s'exprimeront sur le thème de la contribution régionale. Autrefois, l'université était dans une tour d'ivoire. Aujourd'hui, l'utilité sociale est requise. La question de la formation du personnel intervient également. Il s'agit d'un élément essentiel et d'une priorité. Ce genre de coopération est essentiel.

Nobuyuki MATSUI
Président de l'Université de Nagoya

Yuichiro ANZAI
Président de l'Université de Keio, Japan Association of Private Colleges and Universities
(JAPCU)

Discussion

Un participant japonais

En quoi consiste la contribution régionale ? Notre université a beaucoup de difficulté à organiser des contributions locales. Nous ne pouvons survivre si nous maintenons uniquement des apports régionaux. Il nous faut former des étudiants qui peuvent intervenir au niveau international. Nos étudiants ont des difficultés à trouver du travail dans la capitale. Pour autant, au niveau régional, nous sommes toujours mis en cause, car les étudiants que nous formons ne restent pas dans notre région. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils puissent trouver un emploi localement.

Comment la collaboration régionale, locale et internationale peut-elle être organisée ? J'attends des idées des français !

Bernard CARRIERE

Vous soulignez la différence entre les moyens des universités et leurs possibilités de conduire une politique ambitieuse en matière de formation, de recherche et d'innovation. Selon nous, la question n'est pas de distinguer entre des universités nationales et locales. L'histoire et la loi françaises font que, *a priori*, toutes les universités ont la même légitimité et doivent couvrir les mêmes missions, avec un soutien significatif de l'Etat, entre 20 et 50 % de leur budget. Les universités qui veulent s'inscrire dans un contexte international sont celles qui aujourd'hui ont la plus forte reconnaissance en matière de recherche et donc, de fait, celles qui disposent des budgets les plus importants. D'où ce constat d'un manque d'égalité entre toutes les universités. Il existe une hiérarchie. Parmi les 85 universités, seulement 15 à 20 ont les moyens d'une politique ambitieuse au niveau international. Les collectivités peuvent aider, mais, là-encore, des différences demeurent. Dans ces conditions, comment augmenter les ressources propres des universités et leur permettre de s'inscrire dans la compétition internationale ? Cela pose la question des droits d'inscription des étudiants, sujet tabou en France, et des relations avec les entreprises. La politique décrite précédemment s'inscrit pleinement dans ce sens. Il faudra néanmoins que le gouvernement accompagne ce mouvement.

Jean-Pierre FINANCE

Votre question était un excellent complément à notre débat sur la question des différences entre universités, sur leur situation géographique et la nécessité de se projeter dans le monde. Nous avons certainement beaucoup de choses à débattre sur ces questions entre français et japonais.

La recherche pour le développement en pays tiers : un nouveau domaine pour la coopération franco-japonaise

Co-présidents :

Osamu EGUCHI, Directeur du centre des Relations Internationales, Université de Commerce d'Otaru ;

Bernard BOSREDON, Deuxième Vice-président de la CPU, Président de l'Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle.

Bernard BOSREDON

La France a des convictions fortes dans le domaine de l'aide au développement et la coopération universitaire pour appuyer les pays qui en ont besoin. Le Japon, animé par la même éthique, est également un pays extrêmement contributeur au développement. Au G8, nos deux pays sont les plus pugnaces sur ces questions. La France bénéficie d'une longue tradition en Afrique. Les japonais sont plus impliqués dans d'autres zones. Nous sommes capables de travailler ensemble. Il est important que nous puissions imaginer une intervention commune, avec nos établissements. En effet, ce sont essentiellement les chercheurs qui interviennent. Dans un cadre bilatéral, nous pourrions envisager des interventions communes. Je pense en particulier à un article de la revue « Nature » en novembre 2005, qui explique qu'il n'existe pas de coopération sans réseau.

Paul GINIES

**Directeur Général de l'Institut International d'Ingénierie
de l'Eau et de l'Environnement de Ouagadougou (Burkina Faso)**

Je vous demande de regarder le Sud avec un regard neuf, d'oublier les images courantes que vous avez et d'imaginer le continent africain dans 25 ans en termes d'enjeux économiques, scientifiques et académiques. Je ne souhaite pas vous livrer une image caritative, mais plutôt d'une Afrique prête à se frotter modestement à la compétition internationale.

Le constat a été réalisé que la croissance économique en Inde est largement expliquée par l'investissement effectué dans les années 1950 / 1960 dans les sciences et les technologies. Partant de cette vision, des acteurs se sont mobilisés sur une telle idée pour que l'Afrique devienne partie prenante de la communauté mondiale autrement que par la misère. Il a donc été créé en Afrique des instituts de sciences et de technologie (INST). Cette vision nouvelle a été notamment soumise au gouvernement français, à travers son Ministère des Affaires Etrangères. Celui-ci a fait référence au Groupe Eier – Etscher, institut installé à Ouagadougou. Créé il y a 35 ans, il a déjà formé 5 000 ingénieurs et techniciens, qui ont la particularité d'étudier et de travailler en Afrique.

Cet institut est actuellement réformé sous l'impulsion de ses états membres. Deux entités sont en projet à Abuja et une à Ouagadougou : l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement. Il s'agit en fait de la transformation du groupe Eier - Etscher. La première pierre a été posée le 16 juin 2006 par le Président du Burkina Faso. L'institut est un projet porté par les africains, pour les africains. Il répond à trois objectifs :

- le développement du capital humain en prise avec les besoins des pays africains ;
- l'amélioration du système éducatif à travers une approche régionale ;
- le développement du savoir, sa production, sa dissémination en lien avec un réseau de partenariats.

Le 2IE est une réalité. Le campus existe à travers deux sites au Burkina Faso. Il a un statut d'enclave diplomatique. Il accueille des étudiants de 17 pays dans 12 000 m² de locaux, d'équipements, de laboratoires, de terrains d'expérimentation. Il comporte une station de lagunage et 250 ordinateurs connectés internet haut débit. Chaque étudiant est équipé d'un ordinateur portable. Il s'agit également d'un grand projet : 25 millions d'euros sur 5 ans seront investis par le Burkina Faso, la France, la Suisse et la Banque Mondiale. Concernant les infrastructures, cette année a été construit sur financement propre de quoi accueillir 220 étudiants supplémentaires.

Le 2IE constitue une structure originale. En effet, 50 % de nos ressources proviennent de nos activités. Cela signifie que nous sommes tournés fortement vers le monde économique. Les subventions couvrent l'investissement et la technologie. Cependant, les charges courantes sont assumées par nos propres ressources. Notre organisation est originale avec :

- une direction des études et des services académiques ;
- une direction de la formation continue et à distance ;
- une direction d'ingénierie.

L'organisation scientifique s'articule autour de quatre unités :

- gestion et valorisation de l'eau et de l'environnement ;
- génie énergétique et industriel ;
- infrastructures et sciences des matériaux ;
- science managériale et développement durable.

L'offre de formation comprend :

- des licences d'ingénierie ;
- des *masters* d'ingénierie ;
- des *masters* spécialisés.

L'école doctorale sera créée en 2007, en partenariat avec des partenaires internationaux. L'offre évolue de la même manière que le nombre d'étudiants. Nous dénombrons 68 étudiants en 2004. Il sont 450 en 2006. Le cap de 1 000 sera passé en 2010.

L'enjeu est de permettre aux étudiants africains d'étudier et de travailler en Afrique à condition que les diplômes obtenus disposent d'une reconnaissance internationale et soient équivalents du reste du monde. Il est souhaitable que les diplômés trouvent facilement un emploi par des diplômes

répondant aux besoins des entreprises africaines en croissance. Actuellement, le nombre d'étudiants est insuffisant par rapport aux besoins des entreprises.

Pour garantir ce niveau, l'enseignement doit s'appuyer sur la communauté scientifique internationale. Il doit s'adosser à la recherche pour être attractif et attirer des professeurs, s'effectuer en partenariat et intégrer les nouvelles technologies pour accéder aux contenus de formation disponibles au Nord. Nous comptons renforcer l'attractivité de l'Institut en proposant une plate forme scientifique de qualité, qui permet aux chercheurs de poursuivre leurs travaux au Sud tout en participant à l'enseignement, en ayant un vivier d'étudiants africains formés à la recherche, en disposant d'une capacité d'accueil d'étudiants du Nord, en participant aux réseaux internationaux de recherche, en développant des programmes de recherche en lien avec le continent africain et en offrant des capacités d'accueil de niveau international.

La recherche contribue aux objectifs de développement du millénaire :

- accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les plus pauvres ;
- préservation de la ressource ;
- prévention des conflits ;
- connaissance des régimes des eaux ;
- impacts du changement climatique.

Pour en savoir plus, je vous invite à venir à Ouagadougou ou à consulter notre site *web*. Beaucoup de documents sont téléchargeables.

Hidefumi KABATAKE
Président de l'Université d'Agriculture et de Technologie de Tokyo

Discussion

Robert FARI, Ministère des Affaires étrangères

Nous avons des approches communes, notamment dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

Il existe en France un institut de recherche pour le développement, qui est devenu un outil très performant pour les pays en voie de développement. L'un des résultats de ce 4^{ème} *symposium* pourrait être d'engager une réflexion commune sur les actions que nous pourrions mener vers ces pays, en Afrique pour la France ou en Asie avec laquelle le Japon a des relations étroites.

Un participant japonais

Pendant longtemps, j'ai été engagé dans le développement. La France est particulièrement spécialisée vers l'Afrique. Sa connaissance dans ce domaine est grandiose. Le Japon a le même degré de connaissance pour l'Asie. La France a déjà beaucoup contribué en Afrique. Hier, j'ai

abordé la collaboration avec Inde et la Chine. La collaboration française et japonaise est absolument nécessaire. Nous apportons des ingrédients des maladies, qui arrivent au Japon. Le problème de l'environnement en Inde et en Chine est également un problème japonais. C'est pourquoi nous avons besoin d'une collaboration avec la France. De la même manière, la collaboration du Japon est nécessaire en Afrique. Nous devons donc travailler ensemble.

Bertrand FORTIN

En France, nous restructurons nos enseignements numériques à travers les cinq universités thématiques numériques. L'une d'elles porte sur l'environnement et le développement durable. Nous avons établi des coopérations avec des pays africains, qui sont demandeurs en la matière. Nous avons également des coopérations avec le réseau des universités du Québec, qui développent ces modules de formation en langue anglaise. Je vous propose d'associer des universités japonaises à ce *consortium*. Il existe d'autres domaines : médecine, droit, technologie, gestion, université des humanités. Il s'agit d'un processus collaboratif que nous pouvons mener.

Bernard CRISTOFINI, INRA

Je signale que l'INRA et le SIRAD sont très présents en Chine, au Brésil, au Vietnam, notamment pour les programmes de transformation des biomasses. Nous serions ravis de collaborer avec vous dans ces pays. J'ai discuté avec d'autres présidents d'universités japonaises. Lorsque vous serez de passage à Paris, nous serons heureux de vous recevoir pour concrétiser ces propositions.

Hidefumi KOBATAKE

Je suis parfaitement d'accord. La Chine est notre cible de coopération. La collaboration avec la France doit être développée.

Bernard BOSREDON

Nous sommes ensemble dans de nombreuses actions. Nous sommes complémentaires. Des propositions ont été formulées. Nous devons y réfléchir. Les besoins sont considérables. Les appuis numériques constitueront peut-être une aide pertinente. Il ne faut pas oublier que la recherche et développement doit également figurer parmi nos objectifs. L'intérêt bien compris des partenaires est que les pays en voie de développement acquièrent leur autonomie. Nous en serons tous plus riches.

Clôture du symposium

Moshin MORITA
Président de l'Université des Ryukyus

Je remercie sincèrement pour ce 4^{ème} symposium la Conférence des Présidents d'Université, les universités de Grenoble et l'administration française. Je vous remercie du diner organisé hier par la ville de Grenoble et de la visite au Musée des beaux arts. Pendant ces deux jours, plus de quarante personnes se sont exprimées. Il est donc très difficile de résumer. Je m'adresserai donc selon mon point de vue personnel, en vue des possibilités et des tâches que nous nous imposons.

L'association de promotion académique du Japon organise le soutien de la réforme universitaire. Le manque de temps m'impose d'abrèger. Pour le collège doctoral franco - japonais, il est nécessaire d'approfondir notre réflexion sur ce programme. Ce système est fondamental. Nous devons prolonger la collaboration avec la Chine et les pays africains. Nous devons traiter ce problème avec le tiers monde au sein d'une collaboration franco-japonaise. Dans ce but, nous devons nous organiser. La communauté d'informations nous pose un problème : les avis et les présentations d'aujourd'hui paraîtront d'ici quelques semaines sur le *web*.

Concernant la réforme universitaire du Japon, diverses interventions en ont rapporté les grandes lignes. Leur contenu portait essentiellement sur les bénéfiques. JSPS organise un programme pour l'acquisition de subventions afin d'éviter les décalages entre les universités japonaises. En effet, les grandes universités, traditionnelles et nationales, disposent de subventions concentrées. Cela signifie que les petites universités ne sont pas concernées. Hormis les universités importantes, seulement 13 universités ont reçu des subventions. En l'absence de C.O.U., les universités ne peuvent être fières de leurs activités car elles ne peuvent être compétitives au niveau international. Cependant, les universités locales n'ont pas cette compétitivité et ne peuvent faire concurrence aux universités traditionnelles. Elles vont ainsi perdre leurs traditions. Quelles mesures devons-nous mettre en œuvre pour maintenir les liens avec la région ?

Le président d'université doit entreprendre des initiatives importantes en la matière. Dans le nouveau système, les universités nationales maintiennent leurs positions. Auparavant, le président d'université était un fonctionnaire gouvernemental. Désormais, avec la réforme, il s'agit d'un professeur. La commission d'élection du président a le pouvoir de le sélectionner. Son profil est donc très différent par rapport à avant. Dans la globalisation, les universités constituent un enjeu mondial. En France, un chercheur en sciences humaines parle de « tabou universitaire ». Nous connaissons maintenant le problème français d'*habitus*, qui est identique au Japon. Au Etats-Unis, ce problème existait il y a trente ans. On dit souvent que les chercheurs sont de grands enfants. Des chercheurs se disent enfermés dans un zoo. Nous devons traiter ce problème ensemble dans le cadre de la coopération.

L'année 2008 marquera le 150^{ème} anniversaire du traité franco-japonais. Nos gouvernements vont organiser la collaboration. Le 5^{ème} *symposium* sera organisé dans ce cadre. Finalement, ce 4^{ème} *symposium* a porté de nombreux fruits par rapport aux précédents.

Yannick VALLEE

**Premier Vice-président de la CPU,
Président de l'Université Grenoble 1 – Joseph Fourier**

Je remercie le Professeur MORITA et tous les participants de ce *symposium*. J'adresse une attention particulière aux collègues japonais qui se sont déplacés et à son Excellence l'Ambassadeur Imura, qui nous a honorés de sa présence durant presque les deux jours. Je remercie également la JACUIE et M. Jean-Marc Monteil, Directeur général de l'enseignement supérieur ; le Ministère des Affaires Etrangères et nos représentants au Japon. J'adresse enfin mes remerciements aux collègues de Grenoble Universités, qui ont organisé sur place ce *symposium* et aux personnels de l'Université Joseph Fourier et de la Conférence des Présidents d'Université, à Paris, qui ont travaillé à son organisation.

L'Université française et l'Université japonaise ont de nombreux points communs : la place des valeurs culturelles ; la place de la science et celle de l'éducation dans notre monde. Ce monde évolue, tout comme nos universités qui cherchent à défendre leurs valeurs. Le développement durable et le développement des territoires en font partie.

Dès le début de notre *symposium*, la question du rééquilibrage des flux d'étudiants et de leur nature s'est posée. La France accueillait, en 2005, 1546 étudiants japonais. Ce chiffre doit pouvoir être augmenté. La mobilité des Français vers le Japon est aussi encore insuffisante. Nous devons trouver les moyens de l'augmenter. Ceci pose, à l'évidence, la question de l'apprentissage de nos langues réciproques.

Une autre question se pose : sur les 1546 étudiants japonais en question, 1227 sont inscrits dans les domaines de sciences humaines et sociales. Il faudra sans doute insister sur la mobilité dans le champ des sciences exactes.

Le collège doctoral est un outil représentatif, voire symbolique, de ces échanges. Il est crucial de le maintenir et de le renforcer. La possibilité, pour aider les étudiants japonais du CDFJ, de s'orienter vers un cofinancement de façon à atteindre un montant attractif pourrait peut-être être examinée. L'ambassade de France au Japon souhaite vérifier rapidement le degré de faisabilité de cette hypothèse.

D'une façon générale, il apparaît important de simplifier les différents systèmes de bourses pour tendre à créer un instrument global. La durée et le montant des bourses pourraient être unifiés. Nous souhaitons que les cotutelles de thèse soient ainsi stimulées.

Nous veillerons à faciliter l'accueil des étudiants japonais en France, en particulier en appliquant la charte de qualité pour l'accueil des boursiers du gouvernement français.

Nous veillerons également à ce que la maison universitaire France-Japon de Strasbourg, et la maison franco-japonaise de Tokyo continuent à jouer le rôle fédérateur essentiel qu'elles ont

actuellement dans les échanges du CDFJ et plus globalement dans les échanges universitaires entre la France et le Japon.

Je souhaite aussi souligner l'importance de l'Institut franco-japonais de Kyoto et de celui de Fukuoka pour la place majeure qu'ils occupent dans ces échanges.

Nos discussions ont permis d'aborder le problème de l'amélioration de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur. Nous avons exposé les évolutions récentes de nos deux systèmes. Ces évolutions ne seront pas sans conséquences sur le développement de nos coopérations scientifiques dans un monde globalisé. Un management plus opérationnel de nos politiques internationales doit permettre une meilleure visibilité de nos systèmes et favoriser les synergies que nous souhaitons mettre en avant.

Nos relations doivent s'inscrire dans les logiques régionales de chacun de nos pays. Au Japon, comme en France, le rôle des clusters (pôles de compétitivité) est mis en avant. Nous devons en tenir compte dans les choix de projets scientifiques et technologiques à monter en commun. Des relations de cluster à cluster, entre le Japon et la France, devront s'installer durablement. Les universités devront favoriser la mise en place de tels types de relations. La nécessité de renforcer des actions communes dans les domaines des biotechnologies et des nanotechnologies est ainsi ressortie très fortement de nos débats. Le développement durable est à l'évidence un thème qui devra faire l'objet d'une attention particulière.

Ce développement durable ne peut pas être séparé d'un questionnement plus général sur la solidarité entre peuples. Le Japon et la France pourraient envisager des actions conjointes vers des pays tiers. L'Asie du Sud Est et l'Afrique sub-saharienne sont des zones partenaires traditionnelles respectivement de nos deux pays. Nous devons sans doute poursuivre nos réflexions sur ce type de relations tripartites.

En 2008, nous fêterons le 150^{ème} anniversaire du traité d'amitié franco-japonais. Ce sera donc une grande année pour nous et une formidable occasion de resserrer nos liens et d'approfondir nos stratégies communes. Les universités, à l'évidence, devront prendre une part importante dans cette célébration. Nous savons maintenant que le 5^{ème} symposium franco-japonais de l'enseignement supérieur s'y inscrira.

Index

Nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

ABE, 11

KAWA, 6